

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 7

SCRUTIN : POUR : 62

ABSTENTION : 4 CONTRE : 4 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François HELIE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Roland PONSAA	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. François NOWOTNY	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean DUBUET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC
Délégation de service public de transport - Avenant n° 6

L'article 33-1 de la convention de délégation du service public des transports urbains en date du 22 décembre 2009 prévoit, qu'en cas de survenance d'événements extérieurs au Déléataire ayant une incidence sensible sur les coûts ou les recettes, les parties conviennent de se rencontrer pour, s'il y a lieu, mettre en œuvre les mesures correctrices nécessaires, afin que soient rétablies les conditions de l'équilibre économique de la convention, y compris éventuellement par un réajustement des montants de la contribution financière forfaitaire (Cf).

Les parties s'obligent à se rencontrer pour définir les réajustements nécessaires.

Les ajustements, cités ci-après, nécessitent une actualisation des dispositions contractuelles passées entre le Grand Dijon et le délégataire Keolis, et l'établissement d'un avenant à la convention de délégation de service. Cet avenant n°6 prévoit :

- de modifier les Recettes forfaitaires (Rf) suite aux changements de taux de TVA du 1er janvier 2014, et à l'abandon de la « gamme solidaire » ;
- d'ajuster l'offre de transport Bus+Tram pour une part de l'année 2014 et les années suivantes dans leur totalité ;
- de modifier les Dépenses forfaitaires (Df) suite à diverses adaptations ou modifications à la convention (gestion de la vélostation de la gare de Dijon-Ville, recalage des coûts liés aux conventions Pôle d'Echange Multimodal – Espace de Vente Intermodal, recalage du contrat de maintenance du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur et du contrat de maintenance Billettique, abandon de la mise en oeuvre de la gamme solidaire, gestion des arrêts Transco, coûts de fonctionnement liés à la nouvelle norme SEPA, locaux sociaux boulevard De Brosses, réduction des coûts liés à l'enquête Origine/Destination 2015, et prise en compte des investissements nouveaux).
- d'actualiser diverses dispositions contractuelles (gestion des pointes de pollution, gestion des modules sanitaires des conducteurs en ligne, suppression de l'inventaire G, mise à jour des annexes, 1.1 ; 3 ; 4 et 16 .1 de la convention).

Compte tenu des dispositions ci-dessus, il est acté une économie des dépenses forfaitaires de 1 061 800 € (valeur 2009) pour les trois dernières années de la délégation de service public. En contrepartie, une diminution des Recettes forfaitaires est inscrite pour 3 705 700 € (valeur 2009).

Ainsi, le montant de la contribution financière forfaitaire déterminé à l'article 28-2 de la convention est fixé comme suit en Euros (hors champ de la TVA) valeur avril 2009.

Année	Df	Rf	Cf = Df-Rf
2014	53 534 200 €	16 049 200 €	37 485 000 €
2015	53 881 600 €	16 949 000 €	36 932 600 €
2016	53 910 400 €	17 251 400 €	36 659 000 €

La première tranche conditionnelle Diviavélo est comprise dans ce montant conformément à l'article 17 de l'avenant 1.

Le projet d'avenant dans sa totalité est présenté en annexe.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°6 à la convention de délégation de service public passée entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et Keolis en date du 22 décembre 2009 tel qu'il vient d'être exposé et d'autoriser le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant définitif, et tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

LE GRAND DIJON



PROJET

**AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE
GESTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT
PUBLIC DIVIA**

2010-2016

Novembre 2014

Objet :

Le présent avenant a pour objet :

- De modifier le terme Rf suite aux changements de taux de TVA au 1^{er} janvier 2014 et à l'abandon de la gamme solidaire.
- d'ajuster l'offre de transport.
- de modifier le terme Df suite à diverses adaptations ou modifications à la convention (gestion de la vélo-station en gare, gestion PEM & EVI, recalage des contrats billettique & SAE, abandon de la gamme solidaire, gestion des arrêts Transco, coûts de fonctionnement SEPA, locaux sociaux Bld Debrosses, réduction enquête OD 2015, investissements nouveaux).
- d'actualiser diverses dispositions autres (pic de pollution, mise à disposition de titres pour l'Autorité Organisatrice, renouvellement ou adjonction de modules sanitaires, suppression de l'inventaire G, mise à jour des annexes 1.1.2, 3, 4 & 16.1 de la convention).

ARTICLE 1 – Modifications de Rf

1.1 Incidence du changement de taux de TVA.

L'objectif de recettes Rf pour les années 2014 à 2016 est modifié pour prendre en compte le passage au 1^{er} janvier 2014 de 7% à 10% du taux réduit de la TVA et de 19,6% à 20% du taux normal.

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est fixée par année selon le tableau suivant :

Année	Rf
2014	-459 200 €
2015	-483 900 €
2016	-492 200 €

Le terme Rf est réduit en conséquence.

1.2 Incidence de l'abandon de la gamme solidaire.

La mise en place d'une gamme tarifaire solidaire décidée en date du 16 février 2012 par l'autorité organisatrice ayant été abandonnée, il y a lieu de neutraliser

pour les années 2014 à 2016 les effets prévus initialement dans l'objectif de recettes Rf.

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est fixée par année selon le tableau suivant :

Année	Rf
2014	-756 800 €
2015	-756 800 €
2016	-756 800 €

Le terme Rf est réduit en conséquence.

ARTICLE 2 – ADAPTATIONS DE L'OFFRE DE TRANSPORT

Au 1^{er} septembre 2014, des modifications de desserte des communes du Sud de l'agglomération dijonnaise sont mises en œuvre, afin d'améliorer notamment l'accès aux centres commerciaux de Chenôve et de Marsannay.

Ces modifications concernent la Lianes 4, dont le terminus est désormais positionné à l'arrêt « Acti-Sud », et la ligne Flexo 42, service nouvellement créé qui se substitue à la ligne B23 pour assurer la desserte de la rue Maxime Guillot et du centre commercial de Chenôve, via la rue de Longvic. Ces modifications ont été réalisées à coûts constants.

La liane 5 a vu sa fréquence améliorée en heure de pointe et par ailleurs, le terminus « Université » est réaménagé afin de prendre en compte les récentes constructions gênant l'exploitation de cette ligne.

Les surcoûts kilométriques générés sont pris en charge par l'exploitant, grâce notamment aux économies réalisées via la mise en place du « calendrier voyageurs » et les adaptations des horaires en période de vacances scolaires.

D'autres adaptations d'itinéraires, plus mineures, sont également opérées ; elles concernent les lignes B10 (Fontaine-Lès-Dijon), B19 (Saint Apollinaire) et Pleine Lune (Dijon).

L'annexe 1 du présent avenant annule et remplace l'annexe 1.3.1 intitulée « Consistance des services à la mise en service du tramway ».

ARTICLE 3 – AUTRES MODIFICATIONS DE LA CONTRIBUTION

3.1 Gestion de la vélo-station en gare SNCF.

La gestion de la vélo-station de la gare SNCF est reprise par le délégataire à compter du 1^{er} mai 2014 afin de l'intégrer dans le parc de vélo-stations Divia et d'harmoniser la tarification. De plus, le délégataire prendra à sa charge les coûts de fonctionnement du 1^{er} trimestre 2014.

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est fixée par année selon le tableau suivant :

Année	Df
2014	57 200 €
2015	53 600 €
2016	53 600 €

Les termes Df et Cf sont augmentés en conséquence.

Les travaux d'aménagement de la vélo-station sont compris à l'article 3.10 ci-dessous.

3.2 Gestion du PEM & EVI

Les conditions de répartition des charges de fonctionnement du pôle d'échange multimodal (PEM) situé en gare de Dijon et de l'espace de vente intermodal (EVI) ayant été fixées pour la période 2014 à 2016 par convention entre autorités organisatrices et la SNCF, il y a lieu d'ajuster la contribution financière du délégataire afin de prendre en compte la baisse de la quote-part laissée à sa charge.

En conséquence, les termes Df et Cf en valeur 2009 sont réduits selon le tableau ci-dessous :

Année	Df
2014	-21 500 €
2015	-21 500 €
2016	-21 500 €

3.3 Recalage du contrat de maintenance billettique et intégration d'un contrat complémentaire de garantie

Le contrat de maintenance du système de billettique prévu initialement au 1^{er} avril 2013 et dont les coûts ont été intégrés par avenant (article 2.1 de l'avenant n° 4) est repositionné à la date du 1^{er} janvier 2015.

Par ailleurs, le contrat de garantie actuel ne couvre pas un certain nombre de point d'assistance et de maintenance nécessaires à la bonne exploitation du système.

Il est prévu de souscrire à un contrat d'accompagnement complémentaire à la garantie logicielle afin de couvrir ces aspects sur la base de la prestation dite « Gold » proposé par le prestataire.

En conséquence, les termes Df et Cf en valeur 2009 sont réduits selon le tableau ci-dessous :

Année	Df
2014	-274 100 €
2015	-72 800 €
2016	-72 800 €

3.4 Recalage du contrat de maintenance SAE Tramway

Le complément de contrat de maintenance du système SAE lié à la partie tramway (notamment écrans en station) prévu initialement au 1^{er} août 2013 et dont les coûts ont été intégrés par avenant (article 4.2 de l'avenant n° 4) est repositionné à la date du 1^{er} janvier 2014.

Il en résulte une baisse des termes Df et Cf en valeur 2009 pour 2014 de 39 800 euros (régularisation 2013).

3.5 Abandon de la gamme solidaire

Suite à la décision d'abandonner la mise en place de la gamme solidaire, les coûts de fonctionnement afférents définis à l'article 6.3 de l'avenant 4 modifiés à l'article 2.5 de l'avenant 5 sont totalement annulés.

En conséquence, les termes Df et Cf en valeur 2009 sont donc réduits selon le tableau ci-dessous :

Année	Df
2014	-40 400 €
2015	-80 700 €
2016	-80 700 €

3.6 Gestion des arrêts Transco de l'agglomération

Par convention en date du 30 septembre 2014, le département de la Côte d'Or a confié à la communauté d'agglomération dijonnaise la gestion des arrêts du réseau TRANSCO situés sur son territoire soit à date 31 arrêts spécifiques Transco (28 poteaux, 2 abris publicitaires et 1 abri non publicitaire) et 63 arrêts communs Divia-Transco (13 poteaux, 34 abris publicitaires et 16 abris non publicitaires).

La mise en œuvre de cette gestion, remplacement et pose, est confiée au Délégué selon les modalités techniques et financières prévues à l'article 3.2 de l'avenant 2.

Outre cette gestion, le délégué assurera l'entretien de l'ensemble des mobiliers concernés ainsi que la signalétique et l'information voyageur. En conséquence, les termes Df et Cf en valeur 1^{er} avril 2009 sont augmentés selon le tableau suivant

Année	Df
2014	3 500 €
2015	4 700 €
2016	4 700 €

3.7 Coûts de fonctionnement SEPA

La nouvelle norme bancaire dite SEPA a été mise en place à partir de décembre 2013. Elle impose à tout prescripteur de prélèvements bancaires de réaliser des notifications préalables et leur transfère la gestion des mandats de prélèvement.

Il en résulte de nouveaux frais de gestion (envoi de courriers ou de courriels).

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est fixée par année selon le tableau suivant :

Année	Df
2014	17 700 €
2015	17 700 €
2016	17 700 €

Les termes Df et Cf sont augmentés en conséquence.

3.8 Locaux sociaux Bld DEBROSSES

Les locaux sociaux initialement prévus 17 boulevard De Brosses (article 2.3 de l'avenant 5) n'ont pu être affectés selon la destination prévue. Ils sont substitués par des locaux d'environ 137 m2 loués par le délégataire et situés en rez de chaussée au 8 du même boulevard.

Il y a donc lieu d'apurer le compte travaux de l'ancien local et de prendre en compte la différence de coûts de fonctionnement notamment le loyer du nouveau local.

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est fixée par année selon le tableau suivant :

Année	Df
2014	31 900 €
2015	17 500 €
2016	17 700 €

Les termes Df et Cf sont augmentés en conséquence.

3.9 Réduction enquête OD 2015

Une importante enquête origine destination (OD) était programmée en 2015. Après différents échanges avec le délégataire, l'autorité organisatrice a décidé de réduire ce poste tout en laissant au délégataire les moyens de réaliser différentes enquêtes OD sur la LIANES 3 et les lignes 10, 11, 12, 19 et Flexo 42.

En conséquence, les termes Df et Cf en valeur 2009 sont donc réduits de 652 000 euros pour l'année 2015.

3.10 Investissements supplémentaires

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 10.3 de la convention, l'autorité organisatrice charge le délégataire de réaliser les investissements suivants :

- un onduleur supplémentaire pour le CEM.
- l'aménagement d'une fosse au CEM.
- des modifications de feux.
- l'aménagement de la vélo-station de la gare
- l'aménagement de la zone déchets du CEM

Ces investissements représentent un montant total de 120 575 €uros déduction faite d'une moins-value de 137 800 €uros pour non renouvellement de la tranche conditionnelle n°1 de vélos prévue en 2015.

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est fixée par année selon le tableau suivant :

Année	Df
2014	17 800 €
2015	14 100 €
2016	-13 400 €

Les termes Df et Cf sont modifiés en conséquence.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS.

4.1 Pic de pollution

En cas de mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L 223-1 et L 223-2 du Code de l'environnement ou de décision unilatérale de l'autorité organisatrice, il est fait application de façon exceptionnelle et sur la durée de l'événement, des stipulations de l'article 29.1.2.1 de la convention s'agissant des surcoûts éventuels liés au recours à des moyens supplémentaires.

En matière de perte de recettes, l'indemnisation est évaluée dans les mêmes conditions que le terme B de l'annexe 16 de la convention (cas d'application du plan de transport)

4.2 Mise à disposition de titres pour l'Autorité Organisatrice

L'article 30.6 est modifié comme suit :

« Un état des ayants droits éventuels à la gratuité du transport du fait du Délégataire est fourni en annexe 1.1.2. Cet état fait l'objet d'une réactualisation en tant que besoin.

De son côté, l'Autorité Organisatrice peut commander annuellement au Délégataire des PASS à concurrence du montant de 50 PASS 26 et plus au tarif en vigueur, pour faire voyager ses personnels ou d'autres personnes dûment mandatées par elle. Au-delà de ce montant, le Délégataire refacturera à l'Autorité Organisatrice la différence sur la base des tarifs en vigueur. »

4.3 Renouvellement et/ou adjonction de module sanitaire

L'autorité organisatrice charge le délégataire de lui soumettre les besoins en investissement pour le renouvellement et/ou l'adjonction de modules sanitaires installés en bout de lignes.

L'autorité organisatrice pourra alors solliciter le délégataire par simple courrier afin qu'il réalise lui-même ces investissements. Ceux-ci seront alors inscrits à l'inventaire B et amortis sur 10 ans.

En conséquence, les termes Df et Cf de la convention en Euros valeur 2009 seraient augmentés de 3 000 euros par an et par équipement. Ce montant est réduit l'année de réalisation au prorata temporis par 12^e décomptés de janvier jusqu'au mois précédent la réalisation.

Les travaux de raccordements resteront à la charge de l'autorité organisatrice tandis que la réalisation de la plate-forme, l'acquisition et la pose du module sont à la charge du délégataire.

En cas de dépose/repose d'un module existant, les coûts seront remboursés à l'euro par l'autorité organisatrice.

4.4 Suppression de l'inventaire G (Bus hybrides)

Les bus hybrides étant intégrés à l'inventaire A, l'inventaire G prévu à l'article 3.1 de l'avenant 5 devenu sans objet est supprimé.

4.5 Utilisation de licences BO

Dans le cadre de l'exploitation du SAEIV, le délégataire est autorisé à utiliser les licences Business Object (5 utilisateurs) acquises par l'autorité organisatrice.

4.6 Modification des conditions tarifaires

Les PASS Congrexpo et Toison d'Or sont supprimés à compter du 31 décembre 2014.

A compter du 1er janvier 2015, il est créé un PASS Congrès réservé aux congressistes. Ce produit, délivré aux professionnels organisateurs d'événements, doit faire l'objet d'une demande auprès des services appropriés du Délégataire. Ce PASS Congrès est décliné sur la base de l'ensemble des PASS Abonnements courte durée existants : PASS 24h, 48h et 72h. Une réduction est octroyée en fonction des volumes de titres commandés.

L'annexe 2 du présent avenant annule et remplace l'annexe 1.1.2 de la convention intitulée « Gamme tarifaire en vigueur »

4.7 Mises à jour d'annexes

Les diverses annexes suivantes au présent avenant constituent des mises à jour ou des compléments aux annexes de la convention :

Annexe 2 – Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres.
(Annexe n° 1.1.2 de la convention)

Annexe 3 – Plan de formation (Annexe 3 de la convention)

Annexe 4 – Plan Marketing (Annexe 4 de la convention)

Annexe 5 – Plan de Transport et d'information en cas de perturbation de trafic (continuité du service). (Annexe 16.1 de la convention)

Ces annexes annulent et remplacent les versions précédentes.

ARTICLE 5 – MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE.

Compte tenu des stipulations ci-dessus (articles 1 à 3), les termes Df, Rf et Cf sont fixés par année selon le tableau suivant qui annule et remplace celui de l'article 28.2 de la convention.

Année	Df	Rf	Cf = Df - Rf
2014	53 534 200 €	16 049 200 €	37 485 000 €
2015	53 881 600 €	16 949 000 €	36 932 600 €
2016	53 910 400 €	17 251 400 €	36 659 000 €

Ces montants sont exprimés en euros valeur 1^{er} avril 2009. Ils ne comprennent pas l'incidence des tranches conditionnelles 2 & 3 (vélos) prévues à l'article 17 de l'avenant 1 (la 1^{ère} tranche conditionnelle est incluse).

L'annexe 6 au présent avenant annule et remplace l'annexe 5 de la convention intitulée "Grilles de décomposition des coûts"

ARTICLE 6 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Sauf stipulations contraires, les présentes modifications prennent effet à la date de signature du présent avenant.

ARTICLE 7 – AUTRES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Toutes les autres dispositions contractuelles qui ne sont pas expressément complétées, modifiées ou supprimées par le présent avenant, restent inchangées.

Fait à DIJON, le

Pour le délégataire

Jean-Pierre FARANDOU

Pour l'autorité organisatrice

Alain MILLOT

LISTE DES ANNEXES :

Annexe n°1 - Consistance des services à la mise en service du tramway.
(Annexe n° 1.3.1 de la convention)

Annexe n°2 - Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres.
(Annexe n° 1.1.2 de la convention)

Annexe n°3 - Plan de formation. **(Annexe n° 3 de la convention)**

Annexe n°4 - Plan Marketing. **(Annexe n° 4 de la convention)**

Annexe n°5 - Plan de Transport et d'information en cas de perturbation de trafic (continuité du service). **(Annexe 16.1 de la convention)**

Annexe n°6 - Grilles de décomposition des coûts.
(Annexe n° 5 de la convention)

Consistance des services - Réseau Bus + Tram

De septembre 2014 à la fin de la DSP

Nombre de trajets (2 sens confondus) et fréquence indicative aux heures de pointes											
Ligne	Amplitude *	Période Fréquences Fortes			Période Fréquences Moyennes			Période Fréquences Faibles			Principaux lieux desservis
		Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	
Tramway 1 De DIJON Gare à QUETIGNY Centre	5h30 / 0h15	342	262	184	284	262	184	240	220	148	Du parvis de la Gare à Quetigny en passant par les places Darcy et République, le quartier des Grésilles, le CHU, le Campus, la Piscine Olympique et le zone commerciale Grand Marché.
		5'	7'	10'	7'	7'	10'	8'	10'	15'	
Tramway 2 De CHENÔVE Centre à DIJON Valmy	5h30 / 0h15	312	263	179	273	263	179	245	218	149	De Chenôve au Parc-Relais Valmy en passant par le boulevard des Valendons, les avenues Carraz et Jaurès, la place du 1er Mai, la rue de l'Arquebuse, la Gare SNCF, les places Darcy et République, l'avenue du Drapeau, la route de Langres, le centre commercial de la Toison d'Or, le Zénith et Valmy
		6'	7'	10'	7'	7'	10'	8'	10'	15'	
Lianes 3 De Fontaine d'Ouche à Epiroy Capnord	5h30 / 0h15	208	151	80	191	151	80	139	126	80	Bd G Bachelard - Av E Belin - Av du Lac - Av des Champs Perdrix - Bd Chanoine Kir - Av Albert 1er - Bd Sévigné - Pl. Darcy - Rue Devosge - Pl. de la République - Bd Thiers - Pl. du 30 octobre - Bd Voltaire - Rue de Mirande - Bd Jeanne d'Arc - Bd Trimolet - Bd des Martyrs de la Résistance - Av des Grésilles - Pl. des Savoires - Av Champollion - Av de Dallas - Rue de Cracovie
		8'	10'	20'	8'	10'	20'	12'	15'	20'	
Lianes 4 De MARSANNAY Acti-Sud à Nation	5h30 / 0h15	174	148	78	174	148	78	136	122	78	Av. G. Roupnel - Av. R. Carraz - Av. du 14 Juillet - Rue de Marsannay - Rue J. Druet - Bd M DeLattre de Tassigny - Rue L de Vinci - Rue du Pommard - Rue A. Richet - Bd E Fyot - Bd des Bourrachés - Av G Eiffel - Av de l'Ouche - Rue du Fbg Raines - Rue Monge/Condorcet - Rue Godrans/Château - Rue du Temple - Rue M. Servet - Rue Devosge - Pl. Darcy - Pl. Dubois - Rue Cellerier - Rue C Hoin - Bd des Allobroges - Rue de Dijon - Rue du Gal de Gaulle - Rue du Clos Guillaume - Rue des Félzots - Rue du Dr Majnoni d'Intignano - Rue de Bruges - Rue Charles Lapicque - Rond Point de la Nation
		10'	10'	20'	10'	10'	20'	12'	15'	20'	
Lianes 5 De TALANT Dullin à Université	5h30 / 0h15	239	155	87	199	155	87	141	130	87	Rue des Rétisseys - Av du Mail - Bd de Troyes - Av V Hugo - Av de la 1ère Armée - Pl. Darcy - Rue Devosge - Rue M. Servet - Rue du Temple - Rue du Château/des Godrans - Rue Condorcet/Monge - Rue de l'Hôpital - Rue C. Vecque - Rue des Corroyeurs - Rue de la Manutention - Rue du Transvaal - Pl. Wilson - Rue d'Auxonne - Bd de l'Université - Bd du Dr Petitjean - Av du XXI ème siècle
		6'	10'	20'	8'	10'	20'	12'	15'	20'	
Lianes 6 De LONGVIC à Toison d'Or	5h30 / 0h15	188	113	70	175	113	70	129	113	63	Rue du Bief du Moulin - Rue A. Thibaut - Route de Dijon - Cours du Parc - Cours du Gal de Gaulle - Pl. Wilson - Rue Chabot Charny - Pl. du Théâtre - Rue Vaillant - Pl. St Michel - Rue Buffon/Saumaise - Rue Ch de l'Hôpital - Rue de Mirande - Bd Voltaire - Pl. du 30 octobre - Bd Thiers - Pl. de la République - Rue Devosge - Cours Fleury/Rue Sambin - Rue A. Frémiet - Av. A. Briand - Pl. G. Giraud - Pl. A. Theuriot - Rue Fénelon - Rue C Quantin - Av de Stalingrad - Av FD Roosevelt - Pl. Granville - Bd W Churchill - Pl. Marie de Bourgogne
		8'	15'	20'	10'	15'	20'	15'	15'	20'	
Lianes 7 De QUETIGNY Europe à CHEVIGNY	5h30 / 0h15	149	117	59	129	117	59	110	109	46	Rue H. Matisse - Av. du 19 mars 1962 - Bd de la Motte - Av. du Château - Av. de l'Université - Rue des Chalands - Av. de Bourgogne - Site propre bus - Av. de la Visitation - Route de Dijon - Rue de Dijon - Rue de l'Eglise - Av. de la République - Av. de l'Égalité - Bd J. Pallach
		10'	15'	25'	15'	15'	25'	20'	20'	40'	
Corol De Marmuzots à Fontaine d'Ouche	5h45 / 21h15	121	88		113	88		84	63		Rue des Marmuzots - Bd des Clomiers - Bd F. Pompon - Bd des Allobroges - Bd Mal Gaglièni - Bd Pascal - Bd des Martyrs de la Résistance - Av des Grésilles - Pl. des Savoires - Bd Champollion - Bd Paul Doumer - Rue du Stade - Bd DeLattre de Tassigny - Bd J. d'Arc - Bd Gabriel - Bd Mansart - Bd R. Schuman - Rue Chevreul - Rue C. Dumont - Rue Daubenton - Pl. du 1er Mai - Quai N. Rolin - Av. G. Eiffel - Bd du Mal Juin - Bd G. Bachelard - Av. des Champs Perdrix - Av. du Lac - Av. E. Belin - Bd G. Bachelard
		12'	20'		15'	20'		20'	30'		

* Amplitude (du lundi au samedi) : heures de passage au centre ville de Dijon sauf pour Corol (Parc des Sports)

IMPORTANT : le nombre de trajets indiqués peut varier de +/-5% pour les lignes dont l'offre est supérieure à 50 courses, et de +/- 10% pour les lignes dont l'offre est inférieure ou égale à 50 courses par jour, deux sens confondus.

Consistance des services - Réseau Bus + Tram

De septembre 2014 à la fin de la DSP

Nombre de trajets (2 sens confondus) et fréquence indicative aux heures de pointes											
Ligne	Amplitude *	Période Fréquences Fortes			Période Fréquences Moyennes			Période Fréquences Faibles			Principaux lieux desservis
		Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	
City De République à République (via Darcy - via Tivoli)	8h / 19h	158	158		158	158		158	158		Pl. de la République - Rue JJ Rousseau - Rue d'Assas - Rue de la Préfecture - Pl. Notre dame - Pl. des Ducs - Rue Verrerie - Rue Lamonoye - Rue Chabot Charny - Rue du Petit Potet - Pl. des Cordeliers - Rue Charue - Rue Piron - Rue Bossuet - Rue des Godrans - Place Grangier - Rue de la Poste - Rue Maret - Pl. St Bénigne - Rue Danton - Rue Brutard - Rue Berbisoy - Rue de la Manutention - Rue de Tivoli - Rue du Chaîgnon - Rue Sainte-Anne - Rue Victor Dumay - Pl. des Cordeliers - Rue Hernoux - Rue de l'Ecole de Droit - Rue Chabot Charny - Rue Lamonoye - Rue Jeannin - Pl. des Ducs - Pl? Notre Dame - Rue de la Préfecture - Pl. de la République
		10'	10'		10'	10'		10'	10'		
10 De TALANT Citadelle à FONTAINE C. Cial	5h30 / 20h45	86	71	30	86	71	30	71	55	30	Av. de la Citadelle - Rue des Rétisseys - A; du Mail - Av. Gal Canzio - Rue des Grands Puits - Rue de Bellevue - Rue des Fassoles - Rue de la Libération - Rue du Mal Leclerc - Rue du Réservoir - Bd de Chèvre Morte - Bd de l'Ouest - Rue des Perrières - Rue P. Palliot - Pl. Darcy - Rue Devosge - Cours Fleury/Rue Sambin - Rue Gagnereaux - Rue de Jouvence - Bd des Allobroges - Rue du Fbg St Martin - Rue des Féliozots - Rue de Pouilly - Rue du Stade - Rue des Cortots - Rue des Ponnrières - Rues des Près Potets
		20'	20'	30'	20'	20'	30'	25'	30'	30'	
11 De Parc de la Colombière à ST-APOLLINAIRE Val Sully	5h45 / 21h15	132	97	38	132	97	38	88	77	38	Rue des Moulins - Rue Cl Debussy - Rue M Ravel - Rue F Chopin - Rue des Moulins - Rue Ch Dumont - Pl. Wilson - Rue Chabot Charny - Pl. du Théâtre - Rue Ch de l'hôpital - Rue de Mirande - Bd Voltaire - Bd de Strasbourg - Bd Mal DeLattre de Tassigny - Rue du Stade - Rue P. Doumer - Av du C Prat - Route de Gray - Rue de Sully - Rue de Moirey - Rue Marie de Bourgogne - Rue Ph. le Bon -
		10'	15'	30'	10'	15'	30'	20'	20'	30'	
12 De PLOMBIERES à Chicago	6h00 / 20h45	93	72	30	93	72	30	77	68	28	Rue B. Courtois - Rue de Velars - Rue A. Rémy - Route de Dijon - Av. du 1er Consul - Av. Albert 1er - Rue des Perrières - Av. de la 1ère Armée - Pl. Darcy - Bd Sévigné - Rue de l'Arquebuse - Rue de l'Hôpital - Rue des Corroyeurs - Rue du Transvaal - Pl. Wilson - Rue d'Auxonne - Bd de Chicago - Rue Ernest Champeaux
		15'	20'	30''	15'	20'	30'	20'	20'	30'	
13 De Motte Giron à FONTAINE Village	6h00 / 20h45	94	69	26	94	69	26	66	63	26	Ch. Du Fort de la Motte Giron - Rue de Corcelles - Av. G. Eiffel - Bd des Gorgets - Bd du Chanoine Kir - Av. Albert 1er - Bd de Sévigné - Pl. Darcy - Rue des Perrières - Rue du Rosoir - Av. de la 1e Armée Française - Av. V. Hugo - Rue des Arandes / P. Loti - Rue des Combottes - Rue J. Bachelier / Rue d'Hauteville - Route de Daix
		15'	25'	35'	15'	25'	35'	25'	30'	45'	
14 De MARSANNAY Charon à Sainte-Anne	5h45 / 20h45	88	72	15	88	72	15	68	50	15	Rue du Château - Rue de la Maladière - Rue des Champforey - Av M de Satins - Av G Roupnet - Av. R. Carraz - Av. Jean Jaurès - Bd des Bourroches - Rue du chapitre - Rue A. Drouot - Rue C. Rossignol - Av. G. Eiffel - Rue du Père C. De Foucauld - Rue Monseigneur Dadolle - Rue St Vincent de Paul - Rue Chanoine Bordet - Rue Monseigneur Favier
		20'	30'	60'	20'	30'	60'	25'	30'	60'	
15 De PERRIGNY à Montagne de Larrey	6h00 / 20h30	69	54		69	54		67	54		Grande Rue - Rue de la Tourelle - Rue de la Rente Logerot - Rue du Vignery - Rue des Vignes Dardelain - Rue de la Rente Logerot - Rue R. Carraz - Bd des Bourroches - Av. G. Eiffel - Rue de Corcelles - Ch. de la Rente de Giron
		20'	30'		20'	30'		25'	30'		
16 De CRIMOLOIS à QUETIGNY Allées Cavalières	6h00 / 20h45	84	70	20	84	70	20	67	50	20	Rue St Honoré - Rue Nationale - Rue Corneille - Rue de l'Eglise - Allée des Maronniers - Route de Dijon - Route Départementale 109 - Route de Chevigny - Rue de l'Aige aux Mouches - Rue du Stade - Rue de l'Eglise - Route de Chevigny - Route de Dijon - Bd J. Jaurès - Bd du Champs aux Métiers - Av. de Bourgogne - Rue des Chalands - Av. de l'Université - Av. du Château - Bd de la Motte - Rue Ronde - Av. du Cromois - Av. du Stade - Rue de l'Eglise - bd de la Croix St Martin - Allée des Jardin - Av. du Parc
		15'	25'	40'	15'	25'	40'	25'	30'	45'	
17 De AHUY à Collège Clos de Pouilly	6h00 / 20h30	86	62		86	62		53	41		Rue des Grands Clos - Route de Dijon - Route d'Ahuy - Av du GI Touzet du Vigier - Rue N de Staël - Rue de Bruges - Rue E. Verniquet - Rue de la Charrette - Bd Mal Galliéni - Bd Pascal - Rue Fénelon - Bd Mal Joffre - Rue C. de Montalembert
		15'	25'		15'	25'		25'	45'		
18 De LONGVIC Carmélites à Square Darcy	6h00 / 20h45	95	55		95	55		73	52		Rue J. Guesde - Rue de New Holland - Rue des Prévôts - RD 996 - Rue A. Thibaut - Bd Eiffel - <i>Bd des Industries - Rue Professeur L. Neel - Bd des Industries</i> - Rue de Romelet - Chemin de la Colombière - Rue des Verriers - Rue de la Stearinerie - Bd du Castel - Rue du Petit Cîteaux - Rue des Corroyeurs - Rue C. Vecque - Rue de l'Hôpital - Rue de l'Arquebuse - Rue Mariotte - Rue Millotet - Bd Sévigné - Pl. Darcy - Rue des Perrières
		15'	30'		15'	30'		25'	35'		

* Amplitude (du lundi au samedi) : heures de passage au centre ville de Dijon sauf City (République), B11 (Parc des Sports), B14 et B15 (Bourroches), B16 (Grand Marché) et B17 (Junot)

IMPORTANT : le nombre de trajets indiqués peut varier de +/-5% pour les lignes dont l'offre est inférieure à 50 courses, et de +/- 10% pour les lignes dont l'offre est inférieure ou égale à 50 courses par jour, deux sens confondus.

Consistance des services - Réseau Bus + Tram

De septembre 2014 à la fin de la DSP

Ligne	Amplitude *	Nombre de trajets (2 sens confondus) et fréquence indicative aux heures de pointes									Principaux lieux desservis	
		Période Fréquences Fortes			Période Fréquences Moyennes			Période Fréquences Faibles				
		Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF		
19 De ST-APOLLINAIRE Pré Thomas à Grésilles	6h30 / 20h30	58	56		58	56		42	42		Rue R. Cassin - Chemin de la Tirbaude - Rue J. Giraudoux - Rue P. Claudel - Rue Champ Prieur - Rue F. Mitterrand - Rue de Sully - Rue de Molrey - Rue C. Martin - Rue en Paillery - Rue de la Fleurière - Av. Colonel Prat - Rond point du 8 Mai 1945 - Rue C. Claudel - Rue Berthelot - Bd des Martyrs de la Résistance - Av. R. Poincaré	
		20'	20'		20'	20'		40'	40'			
20 De HAUTEVILLE à Square Darcy	6h00 / 20h45	56	44		56	44		42	43		Rue d'Ahuy - Rue du Chambertin / de la Cognition - Rue de Messigny - Rue de la Paisse - Rue des Riottes - Rue de Changey - Rue d'Hauteville - Rue d'Hauteville / des Combottes - Rue de Dijon - Bd de Troyes - Bd Pompon - Rue A. Legros - Rue de Montchapet - Bd E. Spuller - Av. V. Hugo - Place Dubois - Av de la 1ère Armée - Pl. Darcy - Rue des Perrières - Rue du Rosoir - Rue Jacques Cellier	
		30'	30'		30'	30'		30'	30'			
21 De BRETENIERE à LONGVIC Centre	6h15 / 20h30	52	46		52	46		46	46		Rue principate - rue de la Distillerie - D968 - Rue du Pautet - Rue du Gl de Gaulte - Rue de Dijon - Route de Dijon/Route de Seurre - Route de Dijon - Rue R. Dorgelès - Rue des Prévôts	
		25'	40'		25'	40'		40'	40'			
22 De FENAY à LONGVIC Centre	6h15 / 20h30	58	50		58	50		46	46		Rue de la Liberté - Rue de l'Eglise - Route de Dijon - Route des Essarts - Rue de la Croix Molphey - Rue de la Fontaine Guidou - Route de Dijon - Route de Seurre - Route de Dijon - Rue R. Dorgelès - Rue des Prévôts	
		25'	40'		25'	40'		40'	40'			
Proxi 30 De BRESSEY à Grand Marché	7h00 / 20h00	12	12		12	12		12	12		Terminus "BRESSEY" - Rue de Dijon - Route départementale 107 - Route de Bresse - Route de Dijon - Av. de la Visitation - Av. de Bourgogne - Rue des Chaland - Av. de l'Université - Terminus "Grand Marché"	
		12 courses	12 courses		12 courses	12 courses		12 courses	12 courses			
Proxi 31 De MAGNY à Grand Marché	7h00 / 20h00	10	10		10	10		10	10		Terminus "MAGNY" - Grande Rue - Rue du Marais - Rue Neuve - Rue de Magny à Chevigny - Rue des Menuisiers - Rue du Point du Jour - Route de Bresse - Route de Dijon - Av. de la Visitation - Av. de Bourgogne - Rue des Chaland - Av. de l'Université - Terminus "Grand Marché"	
		10 courses	10 courses		10 courses	10 courses		10 courses	10 courses			
Proxi 32 De Piscine Olympique à Complexe Funéraire	9h30 / 17h00	14	14	14	14	14	14	14	14	14	Terminus "Piscine Olympique" - Av. de l'Université - Rue P. De Coubertin - Terminus "Complexe Funéraire"	
		30'	30'	30'	30'	30'	30'	30'	30'	30'		
Proxi 33 De FLAVIGNEROT à Monge (via Corcelles-les-Monts)	7h00 / 20h00	12	12		12	12		12	12		Terminus "FLAVIGNEROT" - Grand Rue - Route départementale 108G - Rue du Château d'Eau - Rue du Château - Rue des Pins - Rue Eiffel - Grande Rue - Route de Dijon - Route de Corcelles - Av. Gustave Eiffel - Av. de l'Ouche - Rue du Faubourg Raines - Rue de l'Hôpital - Terminus "Monge"	
		12 courses	12 courses		12 courses	12 courses		12 courses	12 courses			
Flexo 40 De République à Toison d'Or (via la ZAE Cap Nord)	6h00 / 21h00	79			79			71			Pl. de la République - Bd G. Clémenceau - Pl. J. Bouhey - Bd Champagne - Rue York - Avenue de Dallas - Rue de Cracovie - rue de l'Yser - Rue de Malines - Bd W. Churchill - Rue du Docteur J. Veillet Desserte à la demande des arrêts situés : rue de la Redoute, rue de la Brot, rue en Clairvot, rue en Rosey, rue du Bailly, rue des Ardennes, rue du Dr Quignard, rue de Cluj, rue E. Chaput, rue de Mayence	
		15'			15'			20'				
Flexo 41 De Grand Marché à CHEVIGNY Z.I.	5h30 / 21h00	34			34			34			Av. de l'Université - Rue des Chaland - Av. de Bourgogne - Av. de la Visitation - Bd S. Allende - Bd J. Pallach - Bd J. F. Kennedy - Bd J. Moulin - Av. de Tavaux, bd de l'Europe et Av. de Strasbourg - desserte à la demande des arrêts situés rue de Magny, rue des Serruriers, rue de la Fonderie, rue des Artisans, rue du Point du Jour, rue des Menuisiers, rue de Magny	
		30'			30'			30'				
Flexo 42 Des Ateliers à CHENÔVE Centre Commercial	6h45 / 21h15	94 (+112)	88 (+120)		94 (+112)	88 (+120)		94 (+112)	88 (+120)		Rue des Ateliers - Rue Nicolas Cugnot - Rue des Frères Montgolfier - Rue Marcel Sombat - Rue Anatole France - Bd Henri Camp - Station "Carraz" - Rue Maxime Guillot - Rue Armand Thibaud - Rue Edouard Branly - Rue Roger Salengro - Rue de Longvic - Rue P. Charton	
		15'	15'		15'	15'		15'	15'			
Express De BA 102 à Gare SNCF	7h30 / 18h00	17			17			17			Terminus "BA 102" - Aéroport - Route de Dijon - Cours du Parc - Rue Chevreul - Bd. John Kennedy - Bd du Castel - Rue du Petit Citeaux - Rue de la Manutention - Rue des Corroyeurs - Rue C. Vecque - Rue de l'Hôpital - Rue de l'Arquebuse - Rue Mariotte - Rue Millottet - Bd Sévigné - Terminus "Gare SNCF"	
		17 courses			17 courses			17 courses				
Pleine Lune De République à Université	De 1h à 6h	Fréquence de 45' les nuits du jeudi, vendredi et samedi 14 courses										Pl. de la République - Rue Devosge - Pl. Darcy - Bd Sévigné - Rue Mariotte - Rue Condorcet/Monge - Rue de l'Hôpital - Rue C. Vecque - Rue des Corroyeurs - Rue de la Manutention - Rue du Transvaal - Pl. Wilson - Rue Coupée de Longvic - Rue d'Auxonne - Bd de l'Université - Bd Petitjean - Av. du XXIIe siècle

* Amplitude (du lundi au samedi) : heures de passage au centre ville de Dijon sauf pour B19 (Grésilles), B21 et B22 (LONGVIC Centre), Proxi 32 (Piscine Olympique), Proxi 30, 31 et Flexo 41 (Grand Marché), Proxi 33 (Monge) et Flexo 42 (Carraz)

IMPORTANT : le nombre de trajets indiqués peut varier de +/-5% pour les lignes dont l'offre est supérieure à 50 courses, et de +/- 10% pour les lignes dont l'offre est inférieure ou égale à 50 courses par jour, deux sens confondus.

Consistance des services - Réseau Bus + Tram

De septembre 2014 à la fin de la DSP

Nombre de trajets (2 sens confondus)				
Bus Class'	Départs	Période Scolaire		Voies empruntées (sens aller uniquement)
		L, Ma, J et V	Mercredi	
61 De FENAY au Collège Dorgelès	7h29 (L à V) 16h35 (L M J V) 12h05 (Me)	2	2	Rue de la Fontaine St Martin - RD 996 - Chevigny - RD 108K - Domois - RD 108 - RD 996 - Route de Seurre - Route de Dijon - Rue de Florenne - Rue Carnot - Collège "Dorgelès"
62 De FENAY au Lycée H. Fontaine	7h06 (L à V) 17h10 (L M J V) 12h10 (Me)	2	2	Rue de la Fontaine St Martin - RD 996 - Chevigny - RD 108K - Domois - RD 108 - RD 996 - Route de Seurre - Rue J. Guesde - Terminus "LONGVIC Carmélites - Rue J. Guesde - Rue de New Holland - Rue des Prévôts - Route de Dijon - Cours du Parc - Rue Chevreul - Rue Charles Dumont - Place Wilson - Bd Carnot - Rue de Mirande - (Bd Voltaire - Rue d'Auxonne) - Arrêt "Lycée H. Fontaine"
63 De BRETENIERE / Ouges au Collège Dorgelès	7h28 (L à V) 16h35 (L M J V) 12h05 (Me)	2	2	Domaine d'Epoisses - RD 968 - Rue du Canal - Rue Principale - Rue de la Garande - Rue de la Distillerie - RD 968 - Rue du Pautet - Rue Charles de Gaulle - Rue de Dijon - Rue du Tilleul - RD 996 - Route de Seurre - Route de Dijon - Rue de Florenne - Rue Carnot - Collège "Dorgelès"
64 De BRESSEY aux Collège Rostand - Lycée Boivin	8h05 (L à V) 17h08 / 17h32 (L M J V) 12h52 (Me)	2	2	Rue de Dijon - RD 107, la Lisière - Route de Darois à Remilly sur Tille - Rue de Dijon - Route de Dijon (Lycée Boivin) - Avenue de la Visitation - Site propre - Av de Bourgogne - Av du Château - Rue des Chalands - Av de l'Université - Bd de la Motte - "Collège Rostand"
65 De HAUTEVILLE / Daix au Collège Vian	7h20 (L à V) 16h40 (L M J V) 12h06 (Me)	2	2	Rue d'Ahuy - Rue du Chambertin / de la Cognée - Rue de Messigny - Rue de la Paisse - Rue des Riottes - Rue de Changey - Rue d'Hauteville - Rue du Meix Pillon - Rue des Combottes - (Rue d'Hauteville) - Rue de Dijon - Avenue Canzio - Rue de Nachey - Avenue de la Citadelle - Rue Charles Dullin - Terminus "TALANT Dullin"
66 De NEULLY au Collège Dorgelès	7h30 (L à V) 16h35 (L M J V) 12h05 (Me)	2	2	Arrêt "Montots" - Allée des Maronniers - Rue de l'Eglise - Rue Cornelle - Route de Dijon - RD 905 - RD 122A - Rue J. Guesde - Rue de New Holland - Route de Dijon - Rue de Florenne - Rue Carnot - Collège "Dorgelès"
67 De CRIMOLOIS / Sennecey à 30 Octobre	7h21 (L à V) 18h10 (L M J V) 12h10 (Me)	2	2	Rue St Honoré - (Rue St Antoine) - Rue Nationale - rue Cornelle - Rue de l'Eglise - Pl de la Liberté - Allée des Maronniers - Route de Dijon - RD 905 - Route de Chevigny - RD 950b - Av du Mont Blanc - Rue de Neully - Bd de Chicago - Av. du Président J. Kennedy - Cours du Parc - Rue Chevreul - Rue Charles Dumont - Place Wilson - Bd Carnot - Rue de Mirande - (Bd Voltaire - Rue d'Auxonne) - Bd Voltaire - Place du 30 Octobre
68 De BRETENIERE / Ouges au Lycée H. Fontaine	7h06 (L à V) 18h10 (L M J V) 12h10 (Me)	2	2	Domaine d'Epoisses - RD 968 - Rue du Canal - Rue Principale - Rue de la Garande - Rue de la Distillerie - RD 968 - Rue du Pautet - Rue Charles de Gaulle - Rue de Dijon - Rue du Tilleul - RD 996 - Route de Seurre - Route de Dijon - Cours du Parc - Rue Chevreul - Rue Charles Dumont - Place Wilson - Bd Carnot - Rue de Mirande - (Bd Voltaire - Rue d'Auxonne) - Arrêt "Lycée H. Fontaine"
69 De CRIMOLOIS / Sennecey aux Collège Claudel / Lycée Boivin	7h29 / 7h54 (L à V) 16h53 / 16h57 / 17h12 (L M J V) 12h20 / 13h00 (Me)	2	2	Rue St Honoré - (Rue St Antoine) - Rue Nationale - Route de Dijon - RD 905 - Route de Chevigny - Rue de l'Aige aux Mouches - Rue des Varennes - Rue F. Pompon - Rue de la Grande Légie - Rue du Stade - Rue de l'Eglise - Route de Chevigny - D 122A - Rue de Chevigny - Route de Dijon - Arrêt "Lycée Boivin"
70 De PLOMBIERES au Collège Rameau	7h25 (L à V) 16h45 (L M J V) 12h10 (Me)	2	2	Rue de Bonvaux - Rue B. Courtois - Rue de Velars - Rue A. Rémy - RN 5 - Av du 1er Consul - Bd Chanoine Kir - Bd Bachelard, Av du Lac - Collège "Rameau"
71 De Roosevelt au Collège Malraux	8h05 (L à V) 17h08 (L M J V) 12h38 (Me)	2	2	Arrêt "Roosevelt" - Av F.D. Roosevelt - Place Granville - Av A. Camus - Rond Point de l'Europe - Av de la Concorde - Av Gal Touzet du Vigier - Arrêt "Touzet du Vigier"
72 De MAGNY aux collège Claudel / Lycée Boivin	7h36 et 7h57 (L à V) 17h10 (L M J V) 12h30 / 13h00 (Me)	3	4	Terminus "MAGNY" - Grande Rue - Rue du Marais - Route de Chevigny - Rue des Menuisiers - Rue du Point du Jour - Route de Bressy - Rue de Bressy - Rue de Dijon - Route de Dijon - Lycée "Boivin"
73 De QUETIGNY Allées Cavallières au Lycée Boivin	7h37 (L à V)	1	1	Terminus "QUETIGNY Allées Cavallières" - Av du Parc - Allée des Jardins - Bd de la Croix St Martin - Rue de l'Eglise - Av du 8 Mai 1945 - Av de la Visitation - Route de Dijon - Lycée "Boivin"
74 De ST-APOLLINAIRE Pré Thomas au Lycée Le Castel	7h23 (L à V)	1	1	Rue R. Cassin - Ch de la Tirebaude - Rue J. Giraudoux - Rue P. Claudel - Rue Champs Prieur - Rue F. Mitterrand - Rue de Sully - Rue de Moirey - Rue Jacquat - Rue C. Martin - Rue en Paillery - Rue J. Kessel - Rue Castelneau - Rond Point du 8 Mai 1945 - Bd P. Doumer - Bd de Strasbourg - Place du 30 Octobre - Bd Voltaire - Rue d'Auxonne - Place Wilson - Rue C. Dumont - Rue Daubenton - Arrêt "Castel Daubenton"
75 De FLAVIGNEROT au Collège Henri Dunant (via Corcelles-les-Monts)	7h16 (L à V) 16h50 (L M J V) 12h10 (Me)	2	2	Terminus "FLAVIGNEROT" - Grand Rue - Route départementale 108G - Rue du Château d'Eau - Rue du Château - Rue des Pins - Rue Eiffel - Grande Rue - Route de Dijon - Route de Corcelles - Av. Gustave Eiffel - Rue Claude Rossignol - Rue Henri Drouot - Rue du Chapitre - Rue Richet - Rue du Pommard - Rue L. De Vinci - Rue Charles Oursel - Terminus "Collège Dunant"

Consistance des services - Réseau Bus + Tram

De septembre 2014 à la fin de la DSP

Nombre de trajets (2 sens confondus)				
Desserte Clos Chauveau	Départs	Période Scolaire		Voies empruntées (sens aller uniquement)
		L, Ma, J et V	Mercredi	
CCh1 De Avenue Champollion au Clos Chauveau	8h05 16h15 11h20 (Me)	2	2	Dijon - Av. Champollion, Place St-Exupéry, Av. Stalingrad, Bd Pascal, Bd Mal Gallieni, Bd des Allobroges, Bd Pompon, Bd de Troyes Talanit - Av. du Gal Canzio, Av. du Mail, Rue du Grand Puits, Rue des Fassoies, Rue de la Libération, Bd Mal Leclerc, rue du Réservoir Bd de Chèvre Morte, Bd de l'Ouest, Bd Kir, Bd Bachelard, Av. Eiffel, Chemin du Fort de la Motte Giron
CCh2 De Longvic / Perrigny les Dijon / Marsannay-la-Côte au Clos Chauveau	8h02 16h15 11h20 (Me)	2	2	Longvic - Rue Jules Guesde, Rue de New Holland, Route de Dijon, Route de Seurre, Rue A. Thibaud, Bd de Beauregard Perrigny - A 331, RD 108, Grande Rue Marsannay - Rue du Rocher, Rue de la Maladière, Rue des Champforey, Av. M. De Salin, Av. G Rounpel Chenôve - Route de Beaune, Rue R Salengro, Rue de Longvic, Rue R. Salengro, Rue A. Thibault, Bd Mal Leclerc, Av. R. Carraz, Dijon - Bd H. Camp, Bd des Bourroches, Rue des Valendons, Av. Eiffel, Chemin du Fort de la Motte Giron
CCh3 De Avenue de Langres au Clos Chauveau	8h04 16h15 11h20 (Me)	2	2	Av. A. Camus, Av. de Langres, Bd Gallieni, Rue Gal Fauconnet, Rue A. Frémiet, Bd de la Marne, Bd de Verdun, Place du 30 Octobre, Bd Voltaire, Rue d'Auxonne, Bd de l'Université, Bd Mansart, Bd Schuman, Rue Chevreul, Rue des Moulins, Rue des Rotondes, Bd du Castel, Place du 1er Mai, Quai N. Rollin, Av. Eiffel, Bd Mal Juin, Av. du Lac, Bd Bachelard, rue de la Combe à la Serpent, rue du Tire Pesseau, Bd Bachelard, Av. Eiffel, Chemin du Fort de la Motte Giron
CCh4 De Quetigny / Chevigny / Neuilly au Clos Chauveau	8h15 16h15 11h20 (Me)	2	2	Quetigny - Bd de l'Europe, Av du 19 mars 1962, Bd de la Motte, rue Ronde, Av du Parc, Av du Château, Av de Bourgogne, Av de la Visitation Chevigny-Saint-Sauveur - Route de Dijon, Rue de l'Eglise, Av de la République, Rue de Dijon, Route de Dijon Neuilly-les-Dijon - Route de Chevigny, Rue de l'Eglise, Rue du Stade, Rue de l'Âge aux Mouches Dijon - Route de Chevigny, Av du Mont Blanc, Bd de Chicago, Av Kennedy, Cours du Parc, Rue Chevreul, Bd Kennedy, Bd Maillard, Bd Machureau, Bd des Bourroches, Av. Eiffel, Chemin du Fort de la Motte Giron

ANNEXE - Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres au 1er janvier 2015

(Annexe 1.1.2 de la convention)

	Tarif	Conditions d'utilisation
Supports		
Carte sans contact NOMINATIVE	5,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Carte sans contact DECLARATIVE	5,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Carte sans contact ANONYME	5,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Clé USB avec mini-carte nominative	15,00 €	Rechargeable pendant 5 ans - Peut contenir jusqu'à 7 PASS simultanément
Ticket sans contact	0,30 €	Anonyme - Rechargeable pendant 1 an - Peut contenir jusqu'à 60 voyages simultanément
Lecteur de carte USB	10,00 €	Nécessaire pour rechargement instantané lors d'un achat sur la e-boutique

	Tarif	Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket	Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
PASS Voyages		support				
PASS 1 H	1,20 €	x	x	x	Valable 1 heure, correspondance comprise	TOUS les publics
PASS 1 H Dépannage	1,50 €	x	x	x	Valable 1 heure, correspondance comprise Vendu exclusivement à bord des bus	TOUS les publics
PASS 10+1	12,00 €	x	x	x	Valable pour 11 déplacements d'une heure, correspondance comprise	TOUS les publics
PASS 10+1 - Tarif réduit	8,00 €	x			Valable pour 11 déplacements d'une heure, correspondance comprise	Détenteurs de la carte "Mutilé de guerre" ou de la carte "Famille nombreuse" SNCF (ou sur présentation du livret de famille)
PASS 50 groupe	30,00 €	x			Valable pour 50 déplacements d'une heure, correspondance comprise pour un groupe minimum de 10 personnes	TOUS les publics
PASS Commerce	0,70 €			x	Valable pour 2 déplacements d'une heure, correspondance comprise	Commerçants adhérant au dispositif

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
Abonnements "courte durée"						
PASS 24 H	3,60 €	x	x	x	Valable 24 heures à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS 48 H	6,30 €	x	x	x	Valable 48 heures à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS 72 H	8,10 €	x	x	x	Valable 72 heures à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 2	5,40 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 2 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 3	7,20 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 3 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 4	8,10 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 4 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Tribu 5	9,00 €	x	x	x	Valable 24 heures pour 5 personnes à compter de la première validation	TOUS les publics
PASS Soirée	1,80 €	x	x	x	Valable de 19 h le jour de validation à 6 h le lendemain	TOUS les publics
PASS 7 jours	11,50 €	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation	TOUS les publics
PASS Congrès 24 H (voir grille PASS Congrès)	de 1,25 € à 1,80 €			x	Valable 24 heures à compter de la première validation	Congressistes à partir de 50 participants (tarif dégressif)
PASS Congrès 48 H (voir grille PASS Congrès)	de 2,20 € à 3,15 €			x	Valable 48 heures à compter de la première validation	Congressistes à partir de 50 participants (tarif dégressif)
PASS Congrès 72 H (voir grille PASS Congrès)	de 2,85 € à 4,05 €			x	Valable 72 heures à compter de la première validation	Congressistes à partir de 50 participants (tarif dégressif)
Abonnements "moyenne et longue durée"						
PASS 26 et + annuel	388,50 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	TOUS les publics
PASS 26 et + mensuel	37,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	TOUS les publics
PASS Pro annuel	333,00 €	x			Voyages à volonté du lundi au samedi (jours ouvrés uniquement) du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Salarié d'une entreprise ou d'une administration muni d'un justificatif prouvant son appartenance à l'entité concernée
PASS 18/25 12 mois	291,40 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Etre âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 18/25 9 mois	222,00 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+8	Etre âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 18/25 mensuel	27,75 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Etre âgé de 18 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS 5/17 annuel	126,00 €	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Etre âgé de 5 à 17 ans (carte d'identité ou passeport) ou être lycéen en classe de seconde, première et terminale
PASS 5/17 annuel gratuit	Gratuit sous conditions de ressources	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11	Mêmes conditions que pour le PASS 5/17 annuel payant et être issu d'une famille dont le QF est inférieur à 900 € (attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent ou dernier avis d'imposition + relevé mensuel des prestations CAF) et résider dans l'Agglomération Dijonnaise (justificatif du représentant légal)
PASS 5/17 mensuel	12,00 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Etre âgé de 5 à 17 ans (carte d'identité ou passeport) ou être lycéen en classe de seconde, première et terminale

* Clé USB et carte déclarative également

Gamme intermodale	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
DUO mensuel	77,00 € (part Divia 37,00 €)	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois sur les réseaux Transco et Divia	TOUS les publics
DUO 7 jours	25,50 € (part Divia 12,00 €)	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation sur les réseaux Transco et Divia	TOUS les publics
DUO 24 H	6,60 € (part Divia 3,60 €)	x	x	x	Valable 24 heures à compter de la première validation sur les réseaux Transco et Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia annuel Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 32,40 € par mois)	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11 sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia mensuel Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 32,40 €)	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia 7 jours Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 10,05 €)	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	TOUS les publics
PASS Ter + Divia "- de 26 ans" annuel Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 24,30 € par mois)	x			Voyages à volonté du 1er jour du mois x au dernier jour du mois x+11 sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	Etre âgé de moins de 26 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS Ter + Divia "- de 26 ans" mensuel Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 24,30 €)	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	Etre âgé de moins de 26 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS Ter + Divia "- de 26 ans" 7 jours Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Ter Bourgogne / Ter Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 10,05 €)	x			Voyages pendant 7 jours consécutifs à compter du jour de validation sur le réseau Ter sur un trajet défini et sur tout le réseau Divia	Etre âgé de moins de 26 ans (carte d'identité ou passeport)
PASS Ter - Divia Journée Facili'ter TER Franche Comté + Ginko + Divia	321,00 € (40,10 € unité) en carnet de 10 (part Divia 3,90 €)	x	x	x	Valable pour un aller-retour en Ter dans la journée avec libre-circulation sur les réseaux Ginko et Divia PASS 24 H fourni par Divia sur présentation du titre Ter	TOUS les publics

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
Gamme solidaire		support				
PASS CMU mensuel	18,50 €	x			Voyages à volonté du 1er au dernier jour du mois	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur présentation du justificatif de la CPAM
PASS 10+1 - CMU	6,00 €	x			Valable pour 11 déplacements d'une heure, correspondance comprise	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur présentation du justificatif de la CPAM
PASS 50 Gratuit	Gratuit sous conditions	x			Valable pour 50 déplacements d'une heure, correspondance comprise du 1er au dernier jour du mois	Demandeurs d'emploi sur justificatif tous les 4 mois (Attestation loi de finance délivrée par Pôle Emploi) résidant dans l' Agglomération Dijonnaise
PASS 40 Gratuit	Gratuit sous conditions de ressources	x			Valable pour 40 déplacements d'une heure, correspondance comprise du 1er au dernier jour du mois	Aveugles et accompagnateur voyageant avec lui résidant dans l' Agglomération Dijonnaise
PASS 20 Gratuit	Gratuit sous conditions de ressources	x			Valable pour 20 déplacements d'une heure, correspondance comprise du 1er au dernier jour du mois	Personnes âgées de plus de 65 ans sous condition de ressources ou anciens combattants de plus de 65 ans résidant dans l' Agglomération Dijonnaise
PASS DiviAccès 1H	1,20 €	x			Valable pour un trajet sur le service Diviaccès	Personnes handicapées ou accidentées domiciliées dans l'agglomération dijonnaise et admises à titre temporaire ou définitif par la Commission d'Admission du Grand Dijon
PASS DiviAccès 1H CMU	0,60 €	x			Valable pour un trajet sur le service Diviaccès	Personnes handicapées ou accidentées domiciliées dans l'agglomération dijonnaise et admises à titre temporaire ou définitif par la Commission d'Admission du Grand Dijon et bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur présentation du justificatif de la CPAM

* Clé USB et carte déclarative également

	Tarif	support			Conditions d'utilisation	Ayants droits - Profil inscrit dans la carte
		Carte nominative *	Carte anonyme	Ticket		
DiviaVélo						
DiviaVélo 24 h	3,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 48 h	5,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 7 jours	9,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [1 mois]	15,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [3 mois]	30,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [6 mois]	50,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [9 mois]	65,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 26 et + [12 mois]	80,00 €	x				TOUS les publics
DiviaVélo 15-25 [1 mois]	11,25 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [3 mois]	22,50 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [6 mois]	37,50 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [9 mois]	48,75 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo 15-25 [12 mois]	60,00 €	x				Etre âgé de 15 à 25 ans (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]	7,50 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [3 mois]	15,00 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [6 mois]	25,00 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [9 mois]	32,50 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur présentation du justificatif de la CPAM
DiviaVélo Abonné et Diviavélo CMU [12 mois]	40,00 €	x				Abonné Divia ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur présentation du justificatif de la CPAM
VéloStation						
VéloStation gratuit	Gratuité	x				Détenteurs d'un abonnement DiviaVélo sur toute la durée de l'abonnement, d'un abonnement annuel ou illico
VéloStation annuel	10,00 €	x				TOUS les publics
VéloStation mensuel	1,00 €	x				TOUS les publics

Gamme PASS Congrès créée au 1er janvier 2015

Afin d'accompagner le développement de la politique congrès du Grand Dijon, et encourager les congressistes à privilégier le réseau Divia pour se déplacer durant leur séjour, une gamme de PASS Congrès est créée.

Elle permet aux organisateurs d'événements regroupant au moins 50 participants de leur proposer un abonnement "courte durée" (24 à 72h) à un tarif dédié et attractif.

Leur prix est fonction de la durée de l'abonnement et du volume de titres achetés. Les organisateurs et congressistes bénéficient ainsi d'une double dégressivité.

Durée de validité	Prix en fonction du nombre de PASS achetés		
	50 à 149	150 à 499	500 et plus
PASS 24h Congrès	1,80 €	1,55 €	1,25 €
PASS 48h Congrès	3,15 €	2,70 €	2,20 €
PASS 72h Congrès	4,05 €	3,45 €	2,85 €

Calcul du prix

Quand le nombre de participants est inférieur à 50, les titres de la gamme tarifaire "grand public" s'appliquent (PASS 24 h, PASS 10+1...).

- > De 49 à 150 PASS (tarif dit "de base") : 50 % du tarif des PASS 24h, 48h et 72h
 - > De 150 à 499 PASS : 15% de réduction supplémentaire sur le tarif de base
 - > Pour 500 PASS et + : 30% de réduction supplémentaire sur le tarif de base
- La réduction s'applique sur l'ensemble des PASS achetés.

Chaque PASS Congrès sera rechargé sur un ticket sans contact, lequel ticket sera facturé au tarif en vigueur pour le "Grand Public".

Conditions générales de vente et utilisation

La gamme de PASS Congrès n'est commercialisée qu'auprès des organisateurs de congrès et événements localisés dans l'agglomération dijonnaise.

Pour être honorée, toute commande devra être confirmée par les organisateurs au plus tard 15 jours avant le jour de la remise des PASS.

Les titres commandés seront remis en mains propres. En cas de besoin, ils pourront être adressés sous pli recommandé à l'adresse indiquée par les organisateurs. Les frais d'acheminement seront alors facturés.

Pour chaque PASS Congrès commandé, un kit d'information contenant un mini-plan du réseau et un mode d'emploi simplifié sera offert afin de faciliter les déplacements des congressistes.

Règles de calcul des prix

PRODUITS	Tarifs et gamme au 1er janvier 2015	Méthodes de calcul
PASS 1 h	1,20	BASE
PASS 1 h Dépannage (vente à bord)	1,50	PASS 1h + 0,30€
PASS 10+1	12,00	10 PASS 1h
PASS 10+1 CMU	6,00	50 % du PASS 10+1
Pass 10+1 Tarif réduit	8,00	2/3 du PASS 10+1
PASS 50 groupe	30,00	50 PASS 1 h à 50 % de réduction (50*1,20*0,5)
PASS 24 h	3,60	3 PASS 1 h
PASS 48 h	6,30	PASS 24 h + 75 % PASS 24 h pour la 2ème journée
PASS 72 h	8,10	PASS 48 h + 50 % PASS 24 h pour la 3ème journée
PASS Congrès 24 h (50 à 149 participants)	1,80	50 % PASS 24 h
PASS Congrès 24 h (150 à 499 participants)	1,55	85 % PASS 24 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 24 h (500 participants et plus)	1,25	70 % PASS 24 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 48 h (50 à 149 participants)	3,15	50 % PASS 48 h
PASS Congrès 48 h (150 à 499 participants)	2,70	85 % PASS 48 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 48 h (500 participants et plus)	2,20	70 % PASS 48 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 72 h (50 à 149 participants)	4,05	50 % PASS 72 h
PASS Congrès 72 h (150 à 499 participants)	3,45	85 % PASS 72 h Congrès (50 à 149 participants)
PASS Congrès 72 h (500 participants et plus)	2,85	70 % PASS 72 h Congrès (50 à 149 participants)
DUO 24 h	6,60	PASS 24 h pour la part Divia (3,60 €) + 3,00 € pour la part Transco (1,50*2)
DUO 7 jours	25,50	PASS 10+1 pour la part Divia (12,00 €) + 13,50 € pour la part Transco (10*1,50*0,90)
DUO mensuel	77,00	PASS 26 et + mensuel (37,00 €) + 40,00 € pour la part Transco (60,00*2/3)
PASS 26 et + mensuel	37,00	BASE
PASS CMU mensuel	18,50	50 % du PASS 26 et + mensuel
PASS 26 et + annuel	388,50	10,5 PASS 26 et + mensuel
PASS 26 et + illico	37,00	PASS 26 et + mensuel / 12ème mois offert après 11 mois consécutifs prélevés
PASS Pro annuel	333,00	9 PASS 26 et + mensuel
PASS 18/25 mensuel	27,75	75 % du PASS 26 et + mensuel
PASS 18/25 9 mois	222,00	8 PASS 18/25 mensuel
PASS 18/25 12 mois	291,40	10,5 PASS 18/25 mensuel
PASS 18/25 illico	27,75	PASS 18/25 mensuel / 12ème mois offert après 11 mois consécutifs prélevés
PASS 5/17 mensuel	12,00	BASE
PASS 5/17 annuel	126,00	10,5 PASS 5/17 mensuel
PASS 5/17 illico	12,00	PASS 5/17 mensuel / 12ème mois offert après 11 mois consécutifs prélevés
PASS journée TER-DIVIA	3,90	PASS 24 h Divia + support (0,30) (Divia + TER Franche Comté + Ginko)
PASS 7 jours TER-DIVIA (et 7 jours -26)	10,05	Part Divia = 87,5 % du PASS 7 jours Divia (Bourgogne Fréquence et FaciliTER)
PASS mensuel TER-DIVIA	32,40	Part Divia = 87,5 % du PASS 26 et + mensuel Divia (Bourgogne Fréquence et FaciliTER)
PASS annuel mensualisé TER-DIVIA	32,40	Part Divia = 87,5 % du PASS 26 et + mensuel Divia (Bourgogne Fréquence et FaciliTER)
PASS mensuel TER-DIVIA -26	24,30	Part Divia = 87,5 % du PASS 18/25 mensuel Divia (Bourgogne Fréquence et FaciliTER)
PASS annuel mensualisé TER-DIVIA -26	24,30	Part Divia = 87,5 % du PASS 18/25 mensuel Divia (Bourgogne Fréquence et FaciliTER)
PASS 5/17 annuel gratuit		en remplacement des cartes Accès
PASS 50 Gratuit		en remplacement des cartes Azur, Indigo et Marine
PASS 20 Gratuit		cas particulier des aveugles et accompagnateurs
PASS 40 Gratuit		
PASS DiviAccès 1h	1,20	PASS 1h
PASS DiviAccès 1h CMU	0,60	50 % du PASS 1h
PASS 2 x 1h Commerce	0,70	1,55€ facturés au Grand Dijon et 0,45€ pris en charge par Keolis Dijon
PASS Soirée	1,80	1,5 PASS 1 h
PASS Tribu 2	5,40	50 % de réduction du PASS 24 h sur la 2ème personne
PASS Tribu 3	7,20	50 % de réduction du PASS 24 h sur la 2ème et la 3ème personne
PASS Tribu 4	8,10	50 % de réduction du PASS 24 h sur la 2ème et la 3ème personne et 75 % sur la 4ème
PASS Tribu 5	9,00	50 % de réduction du PASS 24 h sur la 2ème et la 3ème personne et 75 % sur la 4ème et 5ème
Les abonnements Diviavélo		
Diviavélo 26 et + [1 mois]	15,00	
Diviavélo 26 et + [3 mois]	30,00	2 x Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 26 et + [6 mois]	50,00	3 1/3 (3,3333...) x Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 26 et + [9 mois]	65,00	4 1/3 x Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 26 et + [12 mois]	80,00	5 1/3 x Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 15/25 [1 mois]	11,25	75 % Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo 15/25 [3 mois]	22,50	2 x Diviavélo 15/25 [1 mois]
Diviavélo 15/25 [6 mois]	37,50	3 1/3 x Diviavélo 15/25 [1 mois]
Diviavélo 15/25 [9 mois]	48,75	4 1/3 x Diviavélo 15/25 [1 mois]
Diviavélo 15/25 [12 mois]	60,00	5 /3 x Diviavélo 15/25 [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]	7,50	50 % Diviavélo 26 et + [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [3 mois]	15,00	2 x Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [6 mois]	25,00	3 1/3 x Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [9 mois]	32,50	4 1/3 x Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]
Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [12 mois]	40,00	5 1/3 x Diviavélo Abonné et Diviavélo CMU [1 mois]

PLAN DE FORMATION - Année 2015

Catégorie : Conducteurs

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	nombre de salariés	TOTAL Coûts
conducteurs	formation nouveaux embauchés en 0,9% base 224 h	interne et IKR		3	18 699
conducteurs	formation nouveaux embauchés en CP ou PP base 224 h	IKR		16	102 726
conducteurs	Fin de formation nouveaux conducteurs embauches année précédente	interne et IKR		3	7 940
	SOUS-TOTAL FORMATION INITIALE BUS			22	129 365
conducteurs	FCO	IKR	tous les 5 ans	148	207 122
conducteurs	Gestion du stress et des conflits	IKR		20	24 394
conducteurs	amélioration continue en conduite	IKR		18	14 216
conducteurs	qualité de service	IKR		70	24 493
	SOUS TOTAL FORMATIONS BUS			278	399 590
conducteurs	formation conduite tramway	IKR		9	30 804
conducteurs	recyclage habilitation tramway	interne	tous les 18 mois	92	35 362
	SOUS-TOTAL FORMATIONS TRAMWAY			101	66 166
Conducteurs	CPF	externes		52	39 692
	TOTAL			431	505 448

Catégorie : personnel pôle maintenance bus (ouvriers, techniciens et chefs d'équipes)

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence/ période contractuelle	Nombre de salariés	TOTAL Coûts
ouvriers et techniciens maintenance bus	formation perfectionnement bus et équipements	constructeurs		5	4 974
	Formation de mise à niveau en maintenance électrique	GNFA		2	2 575
	formation recyclage habilitation électrique	APAVE	tous les 3 ans	13	6 726
ouvriers et techniciens maintenance bus	Permis D	AFT/Notre Dame		1	5 549
	Permis C et EC	AFT/Notre Dame		1	5 549
	FCO C ET D	IKR		2	2 525
	Sensibilisation Zone ATEX	APAVE		3	1 451
	SST recyclage	AIST 21	tous les ans	1	323
Chefs d'équipe maintenance bus	Gestion des situations managériales difficiles	IKR		0	0
	Entretiens individuels	IKR		1	1 165
	Sensibilisation zone ATEX	APAVE		3	1 451
	FCO	IKR	tous les 5 ans	1	1 797
maintenance bus	CPF	divers		2	1 315
	TOTAL MAINTENANCE BUS			35	35 400

Catégorie : personnel pôle maintenance tramway (ouvriers, techniciens et chefs d'équipe)

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	nombre de salariés	TOTAL Coûts
ouvriers	parcours initial	constructeurs		1	9 488
tous	formation perfectionnement techniques	constructeurs ou autres		4	2 709
tous	recyclage conduite	interne	18 mois	12	2 604
personnel maintenance MR	formation habilitation électrique	APAVE	tous les 3 ans	1	705
personnel maintenance MR	recyclage habilitation conduite sur CEM		tous les 18 mois		
personnel maintenance MR	CACES R386 PONT ROULANT	AFT ou APAVE	tous les 5 ans	1	1 232
personnel maintenance MR	CACES R389 (autoporté) CHARIOT	AFT ou APAVE	tous les 5 ans		
	CACES GRUE	APAVE	tous les 5 ans	2	2 010
Tous	Sensibilisation Zone ATEX	APAVE		3	1 451
	Permis C et EC	AFT / Notre Dame		1	5 549
	FIMO C	IKR		1	1 637
personnel maintenance MR	SST initiale	AIST21		1	515
	SST recyclage	AIST21	tous les ans		
chefs d'équipe MR	Cursus nouveau manager	IKR		1	5 057
	Entretiens individuels	IKR		2	1 939
	CPF	divers		1	658
	TOTAL MAINTENANCE TRAM			31	35 555

catégorie : supports maintenance (Méthodes et Achats)

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	nombre de salariés	TOTAL COÛTS
ouvriers	optimisation gestion de stocks	CEGOS		1	4 136
	Sensibilisation Zone ATEX	APAVE		4	1 936
Responsable pôle	Cursus manager confirmé	IKR		1	3 030

PLAN DE FORMATION - Année 2015

supports	SST recyclage	AIST21	tous les ans	1	63
	CPF	divers		0	0
TOTAL SUPPORTS MAINTENANCE				7	9 165

catégorie : encadrement des services exploitation et environnement contrôle

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	Nombre de salariés	TOTAL Coûts
RG	Entretiens de ré-accueil	IKR		7	11 322
RG et AM EC	gestion des situations managériales difficiles	IKR		2	6 815
RG et AM EC	Entretiens individuels	interne		14	1 721
Tous	Sensibilisation addictions	Autres		26	4 182
Nouvel AM	accompagner des personnes traumatisées	psychothérapeute		3	2 835
Resp. pôle	Cursus Manager	IKR		1	3 382
RG	formation de formateurs	IK		2	2 904
Pole gestion prod	organisation de la production et Planning	IKR		3	3 239
Tous	FCO	IKR	5 ans	8	12 697
	SST	AIST 21	tous les ans	2	1 060
	recyclage SST	AIST 21		2	540
SOUS-TOTAL BUS				70	50 697
AM	recyclage conduite tramway	interne	18 mois	28	7 565
régulateurs	formation régulation tramway	interne		0	
régulateurs	recyclage régulation tramway	interne	18 mois	16	4 323
SOUS-TOTAL FORMATIONS TRAMWAY				44	11 888
	CPF	divers externe		3	2 400
TOTAL ENCADREMENT				231	66 584

catégorie : Personnel au contact de la clientèle (AVSR, Agence commerciale)

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	nombre de salariés	TOTAL Coûts
AVSR	formation à la vérification dont agrément	IKR		2	10 288
AVSR	perfectionnement à la vérification	IKR		25	26 851
AVSR	Faire face aux conduites psychoactives	IKR		4	1 866
AVSR	FCO	IKR	tous les 5 ans	6	7 540
responsable agence	Manager les vendeurs	IKR		1	1 331
	Gérer les clients difficiles	IKR		1	1 753
	SST	AIST 21			
	recyclage SST	AIST 21	tous les ans	4	909
	CPF	divers		4	2 629
TOTAL				47	53 167

catégorie : marketing, comptable, administratif, RH, informatique et QSE

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	nb de salariés	TOTAL
TOTAL SERVICES SUPPORTS				37	33 897

TOTAL PLAN DE FORMATION 2015

				nombre de salariés	TOTAL Coûts
TOTAL BUS				381	484 371
TOTAL TRAMWAY				175	112 951
TOTAL TRANSVERSE dont CPF				149	140 293
TOTAL				705	737 615

PLAN DE FORMATION - Année 2016

Catégorie : Conducteurs

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	nombre de salariés	TOTAL	Coûts
conducteurs	formation nouveaux embauchés en 0,9% base 224 h	interne et IKR		10		68 484
	formation nouveaux embauchés en CP ou PP base 224 h	IKR		6		17 136
	formation nouveaux conducteurs embauchés année précédente	interne et IKR				
conducteurs	SOUS-TOTAL FORMATION INITIALE BUS			16		85 620
conducteurs	FCO	IKR		150		210 024
conducteurs	Gestion du stress et des conflits	IKR		20		24 294
conducteurs	amélioration continue en conduite	IKR		18		14 221
conducteurs	qualité de service	IKR		70		24 493
	SOUS TOTAL FORMATION BUS			274		358 653
conducteurs	formation conduite tramway	IKR		9		30 804
conducteurs	recyclage habilitation tramway	interne		149		57 357
conducteurs	SOUS-TOTAL FORMATIONS TRAMWAY			158		88 161
Conducteurs	CPF	externes		52		33 022
	TOTAL			484		479 836

Catégorie : personnel pôle maintenance bus (ouvriers, techniciens et chefs d'équipes)

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	nombre de salariés	TOTAL	Coûts
ouvriers et techniciens maintenance bus	formation perfectionnement bus et équipements	constructeurs		5		4 975
	Formation de mise à niveau en maintenance électrique	GNFA		2		2 575
	FCO	IKR		6		8 069
	CACES	AFT ou APAVE		2		1 660
ouvriers et techniciens maintenance bus	Permis D	AFT/Notre Dame		0		0
	Permis C et EC	AFT/Notre Dame		1		5 549
	SST initiale	AIST 21		0		0
	SST recyclage	AIST 21		4		1 300
Chefs d'équipe	Management opérationnel terrain	IKR		1		1 830
	FCO	IK		1		1 345
maintenance bus	CPF	divers		3		1 954
	TOTAL			25		29 256

Catégorie : personnel pôle maintenance tramway (ouvriers, techniciens et chefs d'équipe)

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	nombre de salariés	TOTAL	Coûts
ouvriers	parcours initial	constructeurs		1		9 488
tous	formation perfectionnement techniques	constructeurs ou autres		8		5 419
tous	recyclage habilitation conduite CEM	interne		12		2 604
personnel maintenance Tram	formation habilitation électrique	APAPE	tous les 3 ans	2		1 665
	recyclage habilitation électrique	APAPE	tous les 3 ans	3		1 552
personnel maintenance Tram	CACES PONT ROULANT	AFT ou APAPE	tous les 5 ans	1		1 232
	CACES CHARIOT	AFT ou APAPE	tous les 5 ans	1		1 232
personnel maintenance Tram	SST initiale	AIST21		0		0
	SST recyclage	AIST21	tous les ans	9		3 037
chefs d'équipe Tram	Cursus Manager	IKR		1		2 800
	CPF	divers		2		1 315
	TOTAL			40		30 345

catégorie : supports maintenance (Méthodes et Achats)

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation		nb de salariés	TOTAL
resp. et tech. Méthode / ord	Méthodes de maintenance	IKR			
supports	SST initiale	AIST21		1	95
	SST recyclage	AIST21			
	CPF	divers			

PLAN DE FORMATION - Année 2016

TOTAL				1	95
--------------	--	--	--	----------	-----------

catégorie : encadrement des services exploitation et environnement contrôle

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation	Fréquence / période contractuelle	nombre de salariés	TOTAL Coûts
nouvel AM	Cursus Manager débutant	IKR		1	5 379
nouvel AM	formation à la vérification dont agrément	IKR		1	2 874
AM	accompagner des personnes traumatisées	psychothérapeute		8	5 274
	communication écrite et orale	IKR		1	939
	Basique gestion sociale et autre formation gestion producti	IKR		6	5 636
	FCO	IKR	tous les 5 ans	7	11 110
	SST	AIST 21			0
	recyclage SST	AIST 21	tous les ans	6	2 180
	SOUS-TOTAL FORMATION BUS			30	33 391
	formation conduite tramway	interne		0	0
	recyclage conduite tramway	interne	tous les 18 mois	31	7 585
	formation régulation tramway	interne		0	0
	recyclage régulation tramway		tous les 18 mois	18	450
	SOUS-TOTAL FORMATIONS TRAMWAY			49	8 035
	CPF	divers externe		3	2 400
	TOTAL			161	85 251

catégorie : Personnel au contact de la clientèle (AVSR, agence commerciale)

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation		Nombre de salariés	TOTAL Coûts
AVSR	formation à la vérification dont agrément	IKR		1	5 144
AVSR	perfectionnement à la vérification	IKR		28	30 073
AVSR	prendre en compte des agents traumatisés	psychothérapeute		6	3 447
AVSR	FCO	IKR	tous les 5 ans	9	12 926
	Perfectionnement vente	IKR		3	3 128
Tous	SST	AIST 21		0	
	recyclage SST	AIST 21		4	1 320
	CPF	divers		3	2 157
	TOTAL			54	58 195

catégorie : marketing, comptable, administratif, RH, informatique et QSE

Catégorie de personnel	intitulé de la formation	organisme formation		Nombre de salariés	TOTAL Coûts
	TOTAL SERVICES SUPPORTS			32	27 438

TOTAL PLAN DE FORMATION 2016

Catégorie de personnel				nombre de salariés	TOTAL Coûts
TOTAL BUS				326	419 346
TOTAL TRAMWAY				245	125 226
TOTAL TRANSVERSE dont CPF				147	124 419
TOTAL				718	668 990

Projet cadre - Plan d'action marketing Avenant n°6 - Mise à jour annexe n°4 du contrat	Démarches engagées pour conquérir de nouveaux clients et augmenter la part de marché des modes alternatifs à la voiture individuelle
---	---

2014 L'année de la Relation Clients

Axes stratégiques

- 1 Accompagner la montée en puissance de la fréquentation du réseau
- 2 Enrichir la relation clients en développant des actions personnalisées et/ou de proximité
- 3 Lutter contre la fraude

Thème	Action projetée	Cible	Objectifs	Description sommaire des moyens mis en place	Coût en K€ HT au 1.04.2009
IMAGE RELATION CLIENTS	Opérations "Rencontrez les Experts Divia"	Clients	Image Fidélisation	Créations de moments de rencontres entre clients et personnels de l'entreprise dans différents lieux stratégiques du réseau	12
IMAGE RELATION CLIENTS	Edition et diffusion régulière du journal "Tout Divia"	Clients et non clients	Image Fidélisation	3 à 4 éditions dans l'année - édition à 25/30 000 ex - diffusion aux principaux arrêts, dans les mairies et via encartage dans Bien Public	18
PROMOTION	Des relations commerciales sur mesure : Booster le nouveau réseau Divia Bus et Tram	Clients et non clients	Conquête Fidélisation	Opérations marketing direct - mailings ciblés : nouveaux arrivants et porteurs de cartes, clients abandonnistes, bénéficiaires de Trok'it... ; Présence terrain & offres d'essai ; déploiement du CRM Keolis	30
INFO Mode d'emploi ANIMATION	Divia Bus Tour - Agence Mobile	Tous les publics	Valorisation Fidélisation - Conquête	Présence de l'Agence Mobile Divia dans les communes et les lieux fréquentés lors des temps forts de la vie des habitants de l'agglo	9
ECO MOBILITE	Campagne « Divia, Eco réseau de référence » Services multimodaux (tarifs combinés, VéloStations)	Tous les publics	Image Conquête	Promotion des VéloStations (affichage, actions ciblées) Valorisation des tarifs combinés (opérations communes avec TER et TRANSCO durant la semaine européenne de la mobilité)	25
PROMOTION	Promotion du service DiviaVélo	Tous les publics + focus sur utilisateurs	Image conquête fidélisation	Opérations de promotion variées auprès de différentes cibles (étudiants, touristes, familles) - Action de parrainage auprès des utilisateurs actuels du service DiviaVélo - Promotion auprès des entreprises/administrations dotées d'un "plan de mobilité"	9
IMAGE INFO Mode d'emploi	Billettique & validation systématique	Clients	Citoyenneté Fidélisation	Encourager chaque client à valider à chaque montée via des actions variées et pédagogiques	10
IMAGE INFO Mode d'emploi	Contribuer au plan d'actions de lutte contre la fraude	Tous les publics	Citoyenneté Conquête	Actions de sensibilisation et de prévention, via des supports et media variés, pour soutenir les interventions terrain des personnels de tous les services de l'entreprise - Relations presse	10
IMAGE RELATION CLIENTS	Refonte du Club Divia en avance de phase sur le développement des services web prévu en 2015	Clients fidèles	Fidélisation	Nouveau module web interfacé avec la e-boutique afin de faciliter le parcours client et la vérification de son éligibilité au Club Divia	27
ANIMATIONS	partenariats / événementiels en fonction des manifestations majeures se déroulant dans l'agglomération du Grand Dijon	Tous les publics	Image conquête fidélisation	Opérations communes avec les enseignes du centre ville et des centres commerciaux (Shopping Dijon, Toison d'Or, IKEA...) - Création d'un PASS Divia Foire de Dijon en partenariat avec Congrexpo - ...	25

Nota : ce plan d'actions n'est pas exhaustif ; les actions récurrentes et/ou courantes ne sont pas indiquées et budgétées.

TOTAL	175
--------------	------------

Projet cadre - Plan d'action marketing Avenant n°6 - Mise à jour annexe n°4 du contrat	Démarches engagées pour conquérir de nouveaux clients et augmenter la part de marché des modes alternatifs à la voiture individuelle
---	---

2015 Révolution numérique en marche

Axes stratégiques

- 1 Faciliter l'accès aux bus, trams et vélos Divia grâce au développement de services web à forte valeur ajoutée
- 2 Encourager les clients à créer un compte web pour accéder aux multiples services personnalisés : e-boutique, info temps réel, signalements...
- 3 Accompagner les publics fragiles par des attentions ou des services complémentaires

Thème	Action projetée	Cible	Objectifs	Description sommaire des moyens mis en place	Coût en K€ HT au 1.04.2009
IMAGE RELATION CLIENTS	Mise en service de nouveaux outils web proposant des services à forte valeur ajoutée, y compris et surtout en situation de mobilité	Tous les publics	Image Conquête Fidélisation	Nouveau site "Divia.fr" conçu en Responsive Web Design (RWD) et création de nouvelles applis (ios et android) offrant de nouveaux services : "à proximité", "contenue de ma carte"...	85
IMAGE RELATION CLIENTS	Refonte du Club Divia (phase 2)	Clients fidèles	Fidélisation	Accès simplifié et valorisant aux avantages offerts par les partenaires	12
INFO Mode d'emploi	Information et valorisation de l'accessibilité du réseau Divia Bus et Tram pour les PMR	Personnes à mobilité réduite	Valorisation Accompagnement	Communication personnalisée (courrier ; e-mails) et relais des partenaires pour informer les publics concernés	5
ECO MOBILITE	Campagne « Divia, Eco réseau de référence » Services multimodaux (tarifs combinés, VéloStations)	Tous les publics	Image Conquête	Promotion des VéloStations (affichage, actions ciblées) Valorisation des tarifs combinés (opérations communes avec TER et TRANSCO durant la semaine européenne de la mobilité)	12
PROMOTION	Promotion du service DiviaVélo	Tous les publics + focus sur utilisateurs	Image conquête fidélisation	Opérations de promotion variées auprès de différentes cibles (étudiants, touristes, familles) - Action de parrainage auprès des utilisateurs actuels du service DiviaVélo - Promotion auprès des entreprises/administrations dotées d'un "plan de mobilité"	9
INFO Mode d'emploi ANIMATION	Divia Bus Tour - Agence Mobile	Tous les publics	Valorisation Fidélisation - Conquête	Présence de l'Agence Mobile Divia dans les communes et les lieux fréquentés lors des temps forts de la vie des habitants de l'agglo	9
IMAGE RELATION CLIENTS	Opérations "Rencontrez les Experts Divia"	Clients	Image Fidélisation	Créations de moments de rencontres entre clients et personnels de l'entreprise dans différents lieux stratégiques du réseau	12
IMAGE RELATION CLIENTS	Edition et diffusion régulière du journal "Tout Divia"	Clients et non clients	Image Fidélisation	3 à 4 éditions dans l'année - édition à 25/30 000 ex - diffusion aux principaux arrêts, dans les mairies et via encartage dans Bien Public	18
PROMOTION	Billettique - Lancement du PASS Liberté (solution de post-paiement via prélèvement bancaire)	Clients	Conquête Fidélisation	Déploiement progressif : groupe de clients bêta-testeurs - clients "pro" - et Grand Public en dernière phase Opérations marketing direct et à l'Agence Divia - offres d'essai	20
PROMOTION	Création d'une gamme "PASS Congrès" afin d'accompagner le développement de la politique Congrès des acteurs du Grand Dijon	Congressistes	Conquête	Encourager les congressistes à privilégier le réseau Divia pour se déplacer durant leur séjour en proposant un abonnement "courte durée" (24 à 72h) à un tarif dédié et attractif.	3
PROMOTION	Des relations commerciales sur mesure : Booster le nouveau réseau Divia Bus et Tram	Clients et non clients	Conquête Fidélisation	Opérations marketing direct - mailings ciblés : nouveaux arrivants et porteurs de cartes, clients abandonnistes, bénéficiaires de Trok'it... ; Présence terrain & offres d'essai ; sollicitation du CRM Keolis	15
ANIMATIONS	partenariats / événementiels en fonction des manifestations majeures se déroulant dans l'agglomération du Grand Dijon	Tous les publics	Image conquête fidélisation	Opérations communes avec les enseignes du centre ville et des centres commerciaux (Shopping Dijon, Toison d'Or, IKEA...) et Congrexpo	15

Nota : ce plan d'actions n'est pas exhaustif ; les actions récurrentes et/ou courantes ne sont pas indiquées et budgétées.

TOTAL	215
--------------	------------

Projet cadre - Plan d'action marketing Avenant n°6 - Mise à jour annexe n°4 du contrat	Démarches engagées pour conquérir de nouveaux clients et augmenter la part de marché des modes alternatifs à la voiture individuelle
--	---

2016 Divia, partenaire mobilité de la vie de la cité

Axes stratégiques

- 1 Positionner Divia comme partenaire naturel de la mobilité dans le Grand Dijon auprès de tous les acteurs/décideurs
- 2 Encourager l'adoption du "réflexe Divia" pour tous les déplacements motivés par les loisirs (ciné, concerts, événements...)
- 3 Offrir un lifting à la navette City lui permettant de contribuer à l'attractivité de notre agglomération

Thème	Action projetée	Cible	Objectifs	Description sommaire des moyens mis en place	Coût en K€ HT au 1.04.2009
IMAGE PROMOTION	Valorisation de la performance et de l'attractivité des lignes majeures du réseau	Clients et non clients	Conquête	Opérations ciblées de covering des principaux arrêts et des bus affectés aux lignes majeures (Lianes et Corol)	35
IMAGE PROMOTION	Offrir un lifting à la navette City lui permettant de contribuer à l'attractivité de notre agglomération	Tous les publics	Conquête	Visibilité de l'offre dans la ville - Adaptation itinéraire - Contribution à la promotion des événements de la vie de la cité (covering bus type MBA à reconduire) - Actions communes avec Office de Tourisme	25
ECO MOBILITE	Campagne « Divia, Eco réseau de référence » Services multimodaux (tarifs combinés, VéloStations)	Tous les publics	Image Conquête	Promotion des VéloStations (affichage, actions ciblées) Valorisation des tarifs combinés (opérations communes avec TER et TRANSCO durant la semaine européenne de la mobilité)	12
PROMOTION	Promotion du service DiviaVélo	Tous les publics + focus sur utilisateurs	Image conquête fidélisation	Opérations de promotion variées auprès de différentes cibles (étudiants, touristes, familles) - Action de parrainage auprès des utilisateurs actuels du service DiviaVélo - Promotion auprès des entreprises/administrations dotées d'un "plan de mobilité"	9
IMAGE RELATION CLIENTS	Opérations "Rencontrez les Experts Divia"	Clients	Image Fidélisation	Créations de moments de rencontres entre clients et personnels de l'entreprise dans différents lieux stratégiques du réseau	12
IMAGE RELATION CLIENTS	Edition et diffusion régulière du journal "Tout Divia"	Tous les publics	Image Fidélisation	3 à 4 éditions dans l'année - édition à 25/30 000 ex - diffusion aux principaux arrêts, dans les mairies et via encartage dans Bien Public	18
IMAGE	Campagne "Le fraudeur, un client qui s'ignore"	Tous les publics	Citoyenneté Conquête	Pose de matériel permanent à bord des véhicules Valorisation de la validation systématique	10
INFO Mode d'emploi ANIMATION	Divia Bus Tour - Agence Mobile	Tous les publics	Valorisation Fidélisation - Conquête	Présence de l'Agence Mobile Divia dans les communes et les lieux fréquentés lors des temps forts de la vie des habitants de l'agglomération	9
PROMOTION	Des relations commerciales sur mesure : Booster le nouveau réseau Divia Bus et Tram	Tous les publics	Conquête Fidélisation	Opérations marketing direct - mailings ciblés : nouveaux arrivants et porteurs de cartes, clients abandonnistes, bénéficiaires de Trok'it... ; Présence terrain & offres d'essai ; déploiement du CRM Keolis	30
ANIMATIONS	partenariats / événementiels en fonction des manifestations majeures se déroulant dans l'agglomération du Grand Dijon	Tous les publics	Image conquête fidélisation	Opérations communes avec les enseignes du centre ville et des centres commerciaux (Shopping Dijon, Toison d'Or, IKEA...) et Congrexpo	15

Nota : ce plan d'actions n'est pas exhaustif ; les actions récurrentes et/ou courantes ne sont pas indiquées et budgétées.

TOTAL	175
--------------	------------

DSP du réseau de transport urbain du Grand Dijon - Convention
MISE A JOUR DE L'ANNEXE 16.1

**DIALOGUE SOCIAL
ET
CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC**
(Loi n° 2007 - 1224 du 21 août 2007)

**PLAN DE TRANSPORT
ET
PLAN D'INFORMATION**

1. CHAMP D'APPLICATION

Article 1

"La présente loi est applicable aux services publics de transport terrestre régulier de personnes à vocation non touristique".

"Pour l'application de la présente loi, on entend par :

- 1 Entreprise de transport : toute entreprise ou toute régie, chargée d'une mission de service public de transport régulier de personnes à vocation non touristique.*
- 2 Autorité organisatrice de transport : toute collectivité publique, groupement de collectivités publiques ou établissement public compétent, directement ou par délégation, pour l'institution et l'organisation d'un service public de transport terrestre régulier de personnes à vocation non touristique".*

Le délégataire titulaire du contrat de Délégation de Service Public Transport, est directement concerné par l'application de la loi ainsi que les entreprises sous-traitantes.

Cas particuliers

- **Les services Proxi** desservent de façon régulière ou sur réservation les communes de la périphérie de l'agglomération dijonnaise. Lorsque ces communes sont desservies par d'autres services (lignes régulières ou services scolaires), les services Proxi assurant leur desserte sont exclus du périmètre.
Exemple : si la commune de Magny-sur-Tille bénéficie d'une desserte via un service scolaire Bus Class', tout ou partie du service Proxi 31 ne sera pas nécessairement assuré.
- **Les services DiviAccès** pour les personnes à mobilité réduite étant des services sur réservation, ils sont exclus du champ d'application.

2. MOTIFS DE PERTURBATION

Article 4

"Sont réputées prévisibles les perturbations qui résultent :

- de grèves,*
- de plans de travaux,*
- d'incidents techniques, dès lors qu'un délai de trente-six heures s'est écoulé depuis leur survenance,*
- d'aléas climatiques, dès lors qu'un délai de trente-six heures s'est écoulé depuis déclenchement d'une alerte météorologique,*
- de tout évènement dont l'existence a été portée à la connaissance de l'entreprise de transport par le représentant de l'Etat, l'autorité organisatrice de transport ou le gestionnaire de l'infrastructure depuis trente-six heures".*

2.1 Grève

La loi ne fait aucune distinction entre les motifs de la grève, qu'ils soient internes à l'entreprise ou à caractère national et professionnel.

Il est en revanche nécessaire que l'interruption de travail soit une grève et non une interruption collective illicite du travail pour que les dispositions de la loi trouvent à s'appliquer.

A titre d'exemple, il faut rappeler que les interruptions collectives de travail, sans préavis, motivées par une agression sur le réseau ou par un risque présumé, sont des mouvements illicites au regard du droit de grève. Ces cas d'interruption collective du travail ou les entraves à la liberté du travail n'entraînent pas l'application de la loi du 21/08/07.

2.2 Autres cas de perturbations prévisibles du trafic

Ils sont listés dans l'article 4 ci-dessus avec des délais de 36 heures.

Il nous semble en revanche qu'un plan neige ou verglas spécifique doit être proposé en parallèle des plans transports ci-après car certains itinéraires peuvent être difficiles à emprunter (rues en pente, quartiers en hauteur...). C'est en effet sur les axes prioritaires du plan neige que les efforts de déneigement devront porter (cf. partie 5).

Les choix de dessertes prioritaires et niveaux de service préconisés dans ce document correspondent donc aux perturbations pour grève.

3. DESSERTES PRIORITAIRES ET NIVEAUX DE SERVICE

Article 4 (extraits)

"Après consultation des usagers lorsque existe une structure les représentant, l'autorité organisatrice de transport définit les dessertes prioritaires en cas de perturbation prévisible du trafic."

"Pour assurer les dessertes prioritaires, l'autorité organisatrice de transport détermine différents niveaux de service en fonction de l'importance de la perturbation."

"Pour chaque niveau de service, elle fixe les fréquences et les plages horaires."

"Il doit correspondre à la couverture des besoins essentiels de la population."

"Les priorités de dessertes et les différents niveaux de service sont rendus publics."

"Le représentant de l'Etat est tenu informé par l'autorité organisatrice de transport de la définition des dessertes prioritaires et des niveaux de services attendus, ainsi que de l'élaboration des plans visés au II et de leur intégration dans les conventions d'exploitation."

"En cas de carence de l'autorité organisatrice de transport, et après mise en demeure, le représentant de l'Etat arrête les priorités de dessertes ou approuve les plans visés au II."

3.1 Les dessertes prioritaires

On peut considérer que l'organisation des dessertes existantes du réseau Divia répond, par principe, à la couverture des besoins de la population. Ainsi, le maintien du réseau normal avec un nombre de passages limité pourrait sembler comme adapté puisque desservant toutes les communes et tous les quartiers, même de façon dégradée.

Cependant, on peut craindre dans le cas d'une couverture générale totale une dilution des moyens ne permettant pas d'obtenir un nombre de passages suffisants pour être attractif.

Ainsi, au sein des dessertes existantes on peut considérer que les lignes 1 à 7 (Tramway et Lianes) qui couvrent plus de 90 % des déplacements correspondent à la couverture des "besoins essentiels de la population" et que c'est sur ces lignes que devrait être mis en œuvre le niveau minimal de service.

A une logique géographique de couverture, il a donc été préféré une logique de flux sur des itinéraires existants : les Lianes (plans S2 et S1). Ce n'est que pour le plan S3 (50 % des effectifs présents) que l'on envisage de faire fonctionner l'ensemble du réseau.

3.2 Les principes directeurs retenus pour la consistance des services

Ce sont les mêmes que ceux qui ont été définis lors de la création du nouveau réseau Divia : simplicité, attractivité et lisibilité.

- **TOUTES LES COMMUNES BENEFICIERONT D'UNE DESSERTE**
par au moins un aller-retour journalier (aux heures scolaires), du lundi au samedi
- **PRIORITE AU RESEAU DE JOUR**, qui représente 95% des voyages quotidiens
Amplitude 6h00/20h00 au centre ville. Maintien du service de soirée dans les scénarii les plus favorables (uniquement pour le tramway les samedi et dimanche). Le dimanche, la priorité est donnée aux services assurés l'après-midi.
- **ITINERAIRES RETENUS IDENTIQUES aux itinéraires habituels**
Pas de lignes créées spécifiquement
- **CAPACITE MAXIMALE OFFERTE**
grâce à l'usage du plus grand nombre de bus articulés possible
- **DEFINITION D'UN SEUIL MINIMAL d'OFFRE**
En dessous de 15%, on considère que les conditions de déplacements (sécurité) seront telles qu'il n'est pas possible d'envisager un « service minimum ».
- **FREQUENCE CONSTANTE**
afin de faciliter communication et mémorisation
- **COROL et CITY ne fonctionneront pas** dans tous les cas de figure
car ne correspondant pas à des besoins prioritaires (City) ou pouvant être suppléé par une autre ligne (Corol)
- **LES SERVICES PROXI** ne pourront être assurés que sur réservation

Trois plans sont proposés affichant des niveaux de services contrastés :

- Plan S3 : au moins 50 % des effectifs de conduite prévus, présents
- Plan S2 : au moins 35 % des effectifs de conduite prévus, présents
- Plan S1 : au moins 15 % des effectifs de conduite prévus, présents
- Pas de service assuré en dessous du seuil de 15% d'effectif de conduite présents

Si les moyens disponibles sont supérieurs à ceux nécessaires pour proposer un type de plan, mais insuffisants pour appliquer un plan supérieur, des renforts seront proposés à minima aux heures de pointe, voire en continu dans la journée.

PLAN S3

Au moins 50% des services assurés

- Amplitude du service semaine :
 - Tramway : 5h30 - 0h15
 - Bus : 6h00 - 0h15
- Amplitude du service samedi :
 - Tramway : 5h30 - 0h15
 - Bus : 6h00 - 20h00
- Amplitude du service dimanche et jours fériés :
 - Tramway : 13h00 - 0h15
 - Bus : 13h30 - 20h00
- Fréquence moyenne des tramways / bus

SEMAINE Hiver

T1	T2	L3	L4	L5	L6	L7	Corol	City	B10	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B18
10'	10'	15'	20'	15'	15'	25'			50'	25'	40'	40'	40'	40'	40'	40'

B17	B19	B20	B21	B22	F40	F41	F42	P30	P31	P32	P33	Express
40'	60'	60'	60'	60'	45'	4 A/R	25'	3 A/R				

SAMEDI Hiver et Eté - SEMAINE Vacances Scolaires et Eté

T1	T2	L3	L4	L5	L6	L7	Corol	City	B10	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B18
10'	10'	20'	25'	20'	20'	25'				50'	90'	80'	90'	90'	80'	

B17	B19	B20	B21	B22	F40	F41	F42	P30	P31	P32	P33
40'	60'	60'	60'	60'	45'	4 A/R	25'	3 A/R	3 A/R	3 A/R	3 A/R

Nota : Les services Flexo et Express ne fonctionnent jamais le samedi

DIMANCHE et Jours Fériés*

T1	T2	L3	L4	L5	L6	L7	B10	B11	B12	B13	B14	B16
15'	15'	20'	30'	20'	25'	30'		40'	50'	40'	60'	45'

P32
3 A/R

* Les fréquences mentionnées correspondent au service d'après midi

PLAN S2

Au moins 35% des services assurés

- Amplitude du service semaine et samedi :
 - Tramway : 5h30 - 21h00
 - Bus : 6h00 - 20h00
- Amplitude du service dimanche et jours fériés :
 - Tramway : 13h00 - 21h00
 - Bus : 13h30 - 20h00
- Fréquence moyenne des tramways / bus

SEMAINE Hiver

T1	T2	L3	L4	L5	L6	L7	Corol	City	B10	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B18
10'	10'	15'	25'	15'	20'	25'			120'	80'	100'	120'	120'	120'	80'	120'
B17	B19	B20	B21	B22	F40	F41	F42	P30	P31	P32	P33	Express				
60'	120'	60'	60'	60'	45'	4 A/R	25'	3 A/R								

SAMEDI Hiver et Eté - SEMAINE Vacances Scolaires et Eté

T1	T2	L3	L4	L5	L6	L7	Corol	City	B10	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B18
10'	10'	30'	40'	40'	30'	40'				80'	120'	120'	120'	120'	120'	
B17	B19	B20	B21	B22	F40	F41	F42	P30	P31	P32	P33					
60'	120'	60'	60'	60'	45'	4 A/R	25'	3 A/R	3 A/R	3 A/R	3 A/R					

Nota : Les services Flexo et Express ne fonctionnent jamais le samedi

DIMANCHE et Jours Fériés*

T1	T2	L3	L4	L5	L6	L7	B10	B11	B12	B13	B14	B16	P32
20'	20'	30'	40'	30'	30'	30'		45'	50'	75'	75'	40'	3 A/R

* Les fréquences mentionnées correspondent au service d'après midi.

PLAN S1

Au moins 15% des services assurés

- Amplitude du service semaine et samedi :
 - Tramway : 5h30 - 21h00
 - Bus : 6h00 - 20h00
- Amplitude du service dimanche et jours fériés :
 - Tramway : 13h00 - 21h00
 - Bus : 13h30 - 20h00

• Fréquence moyenne des tramways / bus

SEMAINE Hiver

T1	T2	L3	L4	L5	L6	L7	Corol	City	B10	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B18
20'	20'	45'	60'	45'	60'	60'				80'	120'		120'	120'	120'	

B17	B19	B20	B21	B22	F40	F41	F42	P30	P31	P32	P33	Express
4 A/R	2 A/R	2 A/R	2 A/R	2 A/R	4 A/R	4 A/R	45'	2 A/R				

SAMEDI Hiver et Eté - SEMAINE Vacances Scolaires et Eté

T1	T2	L3	L4	L5	L6	L7	Corol	City	B10	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B18
30'	30'	60'	60'	60'	60'	60'				120'				120'	120'	

B17	B19	B20	B21	B22	F40	F41	F42	P30	P31	P32	P33
4 A/R	2 A/R	2 A/R	2 A/R	2 A/R	4 A/R	4 A/R	45'	2 A/R	2 A/R	2 A/R	2 A/R

Nota : Les services Flexo et Express ne fonctionnent jamais le samedi

DIMANCHE et Jours Fériés*

T1	T2	L3	L4	L5	L6	L7	B10	B11	B12	B13	B14	B16	P32
30'	30'	60'	60'	60'	60'	60'							2 A/R

* Les fréquences mentionnées correspondent au service d'après midi

POPULATION ET GENERATEURS DESSERVIS EN FONCTION DES PLANS DE SEMAINE « cassis »
--

A. La population desservie

Est considéré comme desservi par le réseau Divia la population se situant à 500m d'une station de tramway, à 400m d'une Lianes et à 300m d'une ligne complémentaire. Pour le calcul, seules sont prises en comptes les lignes du réseau Divia qui disposent d'au moins 10 passages par jour. Cela donne pour :

- S1 : 73% de la population du Grand Dijon desservie, soit 186 000 habitants
- S2 : 87% de la population du Grand Dijon desservie, soit 222 000 habitants
- S3 : 93% de la population du Grand Dijon desservie, soit 237 000 habitants

B. Les équipements desservis à 500 mètres

 Desserte assurée par au moins 10 passages par jour
 NA Desserte non assurée

Plan de transport		
S3	S2	S1

Hôpitaux

CHU Bocage			
Clinique de Chenôte			
Clinique Bén. Joly (Talent)			NA
Clinique de Fontaine			NA
Clinique Drevon			
Clinique Sainte-Marthe			

Gare SNCF

Dijon Ville			
Dijon Porte Neuve			

Plan de transport		
S3	S2	S1

Etablissements scolaires

Collège Marcel Aymé - Marsannay			
Collège Gaston Bachelard			
Collège Camille Claudel			
Collège Carnot			
Collège Champollion			
Collège Clos de Pouilly			
Collège du Chapitre - Chenôve			
Collège Dorgelès			
Collège Henri Dunant			
Collège Edouard Herriot			
Collège Les Lentillères			
Collège André Malraux			
Collège Montchapet			
Collège du Parc			NA
Collège Marcel Pardé			
Collège Gaston Roupnel			
Collège Jean Rostand			
Collège Rameau			
Collège Maîtrise de la Cathédrale			
Collège Saint-François de Sales			
Collège Saint-Michel			
Collège Saint-Joseph			
Collège Boris Vian			
Lycée Agro-Alimentaire Félix Kir			
Lycée Carnot			
Lycée CFA Olivier de Serres			
Lycée de Gaulle			
Lycée Gustave Eiffel			
Lycée Jean-Marc Boivin			
Lycée le Castel			NA
Lycée les Arcades			
Lycée Montchapet			
Lycée Notre Dame			
Lycée Professionnel Antoine Antoine			
Lycée professionnel Marcs d'Or			NA
Lycée professionnel Simone Weil			
Lycée Saint-Joseph			
Lycée technique Hippolyte Fontaine			
Lycée technique Saint-Bénigne			

Plan de transport		
S3	S2	S1

Etablissements d'enseignements supérieurs

Université			
Ecole de commerce			
IEP			
IUFM			

Centres commerciaux

Centre commercial de Chenôve			
Centre Commercial de Quetigny			
Centre Commercial de la Toison d'Or			

Zones d'activités

ZAE Cap Nord			4 a/r
ZI Chevigny			2 a/r
ZI Longvic			NA
ZA Chenôve			

C. La desserte des différentes communes de l'agglomération

Desserte assurée par au moins 10 passages par jour

2 a/r Nombre d'allers et retours assurés en semaine « cassis »

Communes	Lignes principales	Plan de transport		
		S3	S2	S1
Ahuy	B17			4 a/r
Bressey-sur-Tille	P30	3 a/r	3 a/r	2 a/r
Bretenière	B21			2 a/r
Chenôve	T2 et L4			
Chevigny-Saint-Sauveur	L7			
Corcelles les Monts	P33	3 a/r	3 a/r	2 a/r
Crimolois	B16			
Daix	B20			2 a/r
Dijon	T1, T2, L3, L4, L5, L6, Corol			
Fénay	B21			2 a/r
Flavignerot	P33	3 a/r	3 a/r	2 a/r
Fontaine-les-Dijon	L4 et B13			
Hauteville-les-Dijon	B20			2 a/r
Longvic	L6 et B18			
Magny-sur-Tille	P31	3 a/r	3 a/r	2 a/r
Marsannay-la-Côte	L4, B14			
Neuilly-les-Dijon	B16			
Ouges	B21			2 a/r
Perrigny-les-Dijon	B15			
Plombières-les-Dijon	B12			
Quetigny	T1 et B16			
Saint-Apollinaire	B11 et B19			
Sennecey-les-Dijon	B16			
Talant	L5 et B10			

Nota : ce tableau ne prend pas en compte les dessertes scolaires (Bus Class') qui viennent en complément du nombre d'allers et retours indiqués, en particulier pour les communes périurbaines.

4. PLAN INTEMPERIES (neige et verglas)

En cas d'alerte météo pouvant entraîner des perturbations sur le fonctionnement du réseau, un plan spécifique peut être mis en œuvre, tenant compte des difficultés d'accès de certains secteurs de l'agglomération.

Ce « plan intempéries » est joint au présent plan de transport.

Des mesures complémentaires sont cependant nécessaires à la mise en place de ce plan, qui ne sont pas toutes de la responsabilité du délégataire du réseau de transport (salage et déneigement des axes prioritaires et du dépôt, stockage du sel aux endroits stratégiques...).

En revanche, si une information préalable peut être diffusée à l'avance sur l'éventualité des perturbations, le plan lui-même ne sera déclenché qu'au dernier moment en fonction des constatations du terrain.

En cas d'intempéries, l'information aux voyageurs sera transmise avec la même rigueur, la même logique et les mêmes objectifs que celle transmise en cas de grève. Aucun plan de transport ne pourra cependant être annoncé. Les supports d'information dynamique seront privilégiés.

Supports utilisés dès l'alerte météo :

- Message sur toutes les bornes d'information TOTEM implantés aux arrêts
- Message sur tous les écrans embarqués à bord des bus et tramway
- Message sur www.divia.fr
- Communiqué de presse adressé à tous les médias locaux
- Contacts réguliers avec les Radio le jour de la perturbation
- La centrale d'information Mobigo ! proposera un message de crise donnant une information détaillée et actualisée du fonctionnement du réseau Divia. Elle sera accessible dès 6h00 le matin (ouverture anticipée le jour de la perturbation).

5. PLAN D'INFORMATION DES USAGERS

Article 4

II "L'entreprise de transport élabore :

- Un plan d'information des usagers conforme aux dispositions de l'article 7.

Après consultation des institutions représentatives du personnel, elle soumet ces plans à l'approbation de l'autorité organisatrice des transports.

III Les plans visés au II sont rendus publics et intégrés dans les conventions d'exploitation conclues par les autorités organisatrices de transport avec les entreprises de transport. Les conventions en cours seront modifiées en ce sens avant le 1^{er} janvier 2008. Elles peuvent l'être par voie d'avenants. Les collectivités territoriales sont informées, de manière directe et préalable, des plans de dessertes et des horaires qui sont maintenus.

IV Le représentant de l'Etat est tenu informé par l'autorité

Article 7

"En cas de perturbation prévisible du trafic, tout usager a le droit de disposer d'une information gratuite, précise et fiable sur le service assuré, dans les conditions prévues par le plan d'information des usagers.

En cas de perturbation prévisible, l'information aux usagers doit être délivrée par l'entreprise de transport au plus tard vingt-quatre heures avant le début de la perturbation.

L'entreprise de transport informe immédiatement l'autorité organisatrice de transport de toute perturbation ou risque de perturbation."

- **Dès connaissance du préavis de grève ou des perturbations**

Objectifs et contenu :

Alerter les voyageurs sur le risque de perturbation du réseau mais sans préciser le plan de transport qui sera mis en œuvre (celui-ci dépend en effet des déclarations d'intention, disponibles seulement 48h avant).

Mentionner le 1^{er} jour concerné par la perturbation et les modalités d'information qui seront mises en œuvre les jours suivants.

Supports utilisés :

- Message sur toutes les bornes d'information TOTEM implantés aux arrêts
- Message sur tous les écrans embarqués à bord des bus et tramway
- Message sur www.divia.fr
- Communiqué de presse adressé à tous les medias locaux

- **Entre 48h et 24h avant la perturbation**

Objectifs et contenu :

Informers les voyageurs sur le niveau de service qui sera proposé. Mentionner le 1^{er} jour concerné par la perturbation et les modalités d'information qui seront mises en oeuvre les jours suivants.

Supports utilisés :

- Affiche aux 100 principaux arrêts du réseau
 - > Information sur l'état de fonctionnement prévu du réseau
- Bornes d'information TOTEM implantés aux arrêts
- Ecrans embarqués à bord des bus et tramway
- Affichage Agence Commerciale
- www.divia.fr et sites/applis mobiles
- Communiqué de presse adressé à tous les medias locaux
Il précise le niveau de service qui sera proposé.
- Information aux principaux équipements de l'agglomération (établissements scolaires, services publics...) et aux différents partenaires par e-mail
- La centrale d'information Mobigo !

- **Le /les jours de la perturbation**

Objectifs et contenu :

Informers tous les jours les voyageurs sur le niveau de service qui sera proposé. Mentionner les modalités d'information mises en oeuvre pour le jour même et les jours suivants.

Actualisation tout au long de la journée de l'information sur tous les supports dynamiques (site web, bornes TOTEM...).

Supports utilisés :

- Bornes d'information TOTEM implantés aux arrêts
- Ecrans embarqués à bord des bus et tramway
- www.divia.fr et sites/applis mobiles
- Affichage Agence Commerciale
- Communiqué de presse adressé à tous les medias locaux
Il précise le plan de transport qui est mis en oeuvre.
- Contacts réguliers avec les Radio
- La centrale d'information Mobigo ! propose un message de crise donnant une information détaillée et actualisée du fonctionnement du réseau Divia.
Elle sera accessible dès 6h00 le matin (ouverture anticipée).

OBLIGATIONS LIEES AU PLAN DE TRANSPORT

Article 9

En cas de défaut d'exécution dans la mise en œuvre du plan de transport adapté ou du plan d'information des usagers prévus à l'article 4, l'autorité organisatrice de transport impose à l'entreprise de transport, quand celle-ci est directement responsable du défaut d'exécution, un remboursement total des titres de transport aux usagers en fonction de la durée d'inexécution de ces plans. La charge de ce remboursement ne peut être supportée directement par l'autorité organisatrice de transport.

L'autorité organisatrice de transport détermine par convention avec l'entreprise de transport les modalités pratiques de ce remboursement selon les catégories d'usagers.

L'utilisateur qui n'a pu utiliser le moyen de transport pour lequel il a contracté un abonnement ou acheté un titre de transport a droit à la prolongation de la validité de cet abonnement pour une durée équivalente à la période d'utilisation dont il a été privé, ou à l'échange ou au remboursement du titre de transport non utilisé ou de l'abonnement.

L'acte de remboursement est effectué par l'autorité ou l'entreprise qui lui a délivré l'abonnement ou le titre de transport dont il est le possesseur.

Lorsque des pénalités pour non-réalisation du plan de transport adapté sont par ailleurs prévues, l'autorité organisatrice de transport peut décider de les affecter au financement du remboursement des usagers.

En cas de non-réalisation du Plan de Transport adopté, d'éventuelles pénalités peuvent s'appliquer, de même que les conditions de remboursement ou de dédommagement des usagers, sauf cas d'exonération de responsabilité du délégataire relevant de la force majeure ou assimilable, et notamment s'agissant d'un conflit social en cas d'effectifs de conduite inférieur à 15%, d'entrave à la liberté du travail et/ou à l'accès aux véhicules ou de conflit à caractère illicite.

Il conviendra de déterminer par ailleurs les dispositions à arrêter quant à l'hypothèse d'une impossibilité de sortir les véhicules (blocage au départ) alors que les effectifs présents permettraient de mettre en place un niveau du plan de transport, lequel aurait d'ailleurs été annoncé à l'avance ou l'hypothèse où le nombre réel de grévistes serait supérieur à celui déterminé 48h à l'avance lors des déclarations du personnel.

Annexe 6 de l'avenant N° 6

NOMENCLATURE DES GRILLES DE L'ANNEXE 5 de la DSP

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à la mise en service du tramway avec navette centre ville

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation tramway

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec navette centre ville

Grille 11 : Décomposition des coûts du transport pour les PMR (DiviAccès)

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Service réalisé par le délégataire								
Lignes régulières								
Nombre de kilomètres en ligne					6 525 800	6 536 100	6 579 800	
Nombre de kilomètres haut le pied					731 700	732 100	735 800	
Nombre de kilomètres techniques					114 000	114 300	115 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres					7 371 500	7 382 500	7 430 900	
Nombre de véhicules								
en ligne					132	132	132	
réserve					16	16	16	
TOTAL Véhicules					148	148	148	
DiviaProxi								
Nombre de kilomètres en ligne					0	0	0	
Nombre de kilomètres haut le pied					0	0	0	
Nombre de kilomètres techniques					0	0	0	
TOTAL kilomètres					0	0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne					0	0	0	
réserve					0	0	0	
TOTAL Véhicules					0	0	0	
Circuits spécialisés scolaires								
Nombre de kilomètres en ligne					0	0	0	
Nombre de kilomètres haut le pied					0	0	0	
Nombre de kilomètres techniques					0	0	0	
TOTAL kilomètres					0	0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne					0	0	0	
réserve					0	0	0	
TOTAL Véhicules					0	0	0	
TOTAL DELEGATAIRE								
Nombre de kilomètres en ligne					6 525 800	6 536 100	6 579 800	
Nombre de kilomètres haut le pied					731 700	732 100	735 800	
Nombre de kilomètres techniques					114 000	114 300	115 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres					7 371 500	7 382 500	7 430 900	
Nombre de véhicules								
en ligne					132	132	132	
réserve					16	16	16	
TOTAL Véhicules					148	148	148	
Service sous traité par le délégataire								
Lignes régulières								
Nombre de kilomètres en ligne					984 061	987 364	995 206	
Nombre de kilomètres haut le pied					173 875	174 348	175 595	
Nombre de kilomètres techniques					0	0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres					1 157 936	1 161 711	1 170 800	
Nombre de véhicules								
en ligne					20	20	20	
réserve					2	2	2	
TOTAL Véhicules					22	22	22	
DiviaProxi								
Nombre de kilomètres en ligne					38 152	38 192	38 432	
Nombre de kilomètres haut le pied					66 974	67 054	67 504	
Nombre de kilomètres techniques					0	0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres					105 126	105 246	105 936	
Nombre de véhicules								
en ligne					5	5	5	
réserve					0	0	0	
TOTAL Véhicules					5	5	5	
Circuits spécialisés scolaires								
Nombre de kilomètres en ligne					70 170	70 170	70 170	
Nombre de kilomètres haut le pied					126 285	126 285	126 285	
Nombre de kilomètres techniques					0	0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres					196 455	196 455	196 455	
Nombre de véhicules								
en ligne					15	15	15	
réserve					1	1	1	
TOTAL Véhicules					16	16	16	
TOTAL SOUS TRAITANTS								
Nombre de kilomètres en ligne					1 092 383	1 095 726	1 103 808	
Nombre de kilomètres haut le pied					367 134	367 687	369 384	
Nombre de kilomètres techniques					0	0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres					1 459 517	1 463 413	1 473 192	
Nombre de véhicules								
en ligne					40	40	40	
réserve					3	3	3	
TOTAL Véhicules					43	43	43	
ENSEMBLE DU RESEAU								
Nombre de kilomètres en ligne					7 618 183	7 631 826	7 683 608	
Nombre de kilomètres haut le pied					1 098 834	1 099 787	1 105 184	
Nombre de kilomètres techniques					114 000	114 300	115 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres					8 831 017	8 845 913	8 904 092	
Nombre de véhicules								
en ligne					172	172	172	
réserve					19	19	19	
TOTAL Véhicules					191	191	191	

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire								
HEURES DE CONDUCTEURS								
Nombre d'heures de conduite en ligne					455 520	456 340	459 600	
- dont service régulier en journée					445 480	446 290	449 510	
- dont service régulier en service de nuit					10 040	10 050	10 090	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied					24 256	24 265	24 385	
Nombre d'heures productives / conducteur / an					1 267	1 271	1 293	Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an					246	249	245	Correspond aux heures de hip, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an					379	372	351	Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentéisme
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC					1 891	1 892	1 888	
Nombre de conducteurs (ETC)					359,6	359,2	355,6	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION								
Détail du coût du poste conducteur/an					0	0	0	
salaires brut mensuel					34 484 €	34 463 €	34 029 €	
charges sociales					14 811 €	14 804 €	14 610 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
charges fiscales					1 899 €	1 898 €	1 874 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					308 €	313 €	314 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-1 005 €	-1 005 €	-997 €	
TOTAL coût du poste conducteur/an					50 497 €	50 473 €	49 830 €	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN					18 158 300 €	18 128 000 €	17 718 000 €	
COÛT SUPPLEMENTAIRE CONDUITE (avenants)					135 600 €	134 700 €	128 300 €	
Coût de l'heure payée par conducteur					26,70 €	26,68 €	26,39 €	
Coût de l'heure de conduite en ligne					39,86 €	39,72 €	38,55 €	
Coût de conduite / Km					2,50 €	2,49 €	2,42 €	
ancienneté moyenne du personnel (en années)					46,9	46,8	46,8	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)					15,7%	15,1%	14,6%	
Détail du coût du poste contrôleur/an					0	0	0	
salaires brut mensuel					37 269 €	36 856 €	36 100 €	
charges sociales					15 959 €	15 815 €	15 477 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales					1 982 €	1 964 €	1 918 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					224 €	218 €	215 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-782 €	-772 €	-759 €	
TOTAL coût du poste contrôleur / an					54 652 €	54 081 €	52 951 €	
COÛT GLOBAL CONTROLE / AN					1 742 300 €	1 724 100 €	1 688 600 €	
Nombre de contrôleurs (ETC)					31,9	31,9	31,9	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN					20 036 200 €	19 986 800 €	19 534 900 €	Conducteurs + contrôleurs
III AUTRES INVESTISSEMENTS								
véhicules de service					147 000 €	132 000 €	87 000 €	
Informatique					155 000 €	40 000 €	40 000 €	
meublier matériel de bureau					3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Outillage					32 000 €	27 000 €	17 000 €	
autres biens					19 700 €	137 800 €	0 €	
Total des autres investissements					356 700 €	339 800 €	147 000 €	
Amortissements					617 800 €	548 700 €	494 800 €	
frais financiers					139 600 €	123 800 €	105 100 €	
Total coût annuel de détention					757 400 €	672 500 €	599 900 €	
TOTAL /an coût de détention des matériels					757 400 €	672 500 €	599 900 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES								
Assurance du matériel roulant bus					444 400 €	444 400 €	444 400 €	
Assurances véhicules de service					12 300 €	12 300 €	12 300 €	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES					456 700 €	456 700 €	456 700 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES								
Energie								
- Gazole					2 307 900 €	2 312 800 €	2 330 100 €	
- dont TIPP					-96 300 €	-96 500 €	-97 300 €	
- Carburant avenant					10 000 €	10 000 €	9 800 €	
- GNV					0 €	0 €	0 €	
- dont TIGNV					0 €	0 €	0 €	
Lubrifiants					12 800 €	12 800 €	12 900 €	
Pneumatiques					172 100 €	172 400 €	173 500 €	
entretien des matériels								
effectif personnel atelier ETC					30,4	31,1	30,6	
pièces de rechange					626 000 €	861 100 €	1 426 800 €	
main d'oeuvre								
salaires brut					1 172 600 €	1 206 700 €	1 226 900 €	
charges sociales					504 200 €	517 900 €	527 000 €	
- dont allègements bas salaires					-300 €	-1 400 €	-900 €	
Charges fiscales					65 300 €	67 100 €	68 300 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					12 300 €	11 600 €	11 500 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-6 900 €	-7 100 €	-7 100 €	
sous-traitance					-71 300 €	-194 000 €	-442 300 €	
Entretien Avenant					23 900 €	24 800 €	26 700 €	
total entretien					2 511 000 €	2 673 300 €	3 024 200 €	
lavage					300 000 €	300 000 €	300 000 €	
TOTAL /an					5 128 900 €	5 296 100 €	5 664 100 €	
soit un coût / Km					0,70 €	0,72 €	0,76 €	
Dont coût / Km Hors frais de personnel					0,46 €	0,47 €	0,52 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS								
Nombre de bus renouvelés					0	0	0	
Coût annuel des renouvelés					0 €	0 €	0 €	

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING								
Conception, édition, diffusion,....					182 300 €	182 300 €	182 300 €	
campagnes d'information et de promotion					73 600 €	85 800 €	73 600 €	
campagnes de lancement du tramway					0 €	0 €	0 €	
enquête OD						60 100 €		
enquête satisfaction					12 000 €	12 000 €	12 000 €	
enquête fraude					20 000 €	3 000 €	3 000 €	
autres enquêtes					86 000 €	74 000 €	98 000 €	
TOTAL /an					373 900 €	417 200 €	368 900 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTE et du SAE - SAI								
VIII- 1 La billettique								
Assistance à Maitrise d'Œuvre					0 €	0 €	0 €	
Fonctionnement								
Effectifs personnel ETC					3,0	3,0	3,0	
salaires					105 600 €	105 600 €	105 600 €	
charges sociales					52 800 €	52 800 €	52 800 €	
autres charges					0 €	0 €	0 €	
Consommables					304 300 €	344 400 €	349 800 €	
Sous traitance					-104 600 €	94 343 €	101 243 €	
Total Billettique					358 100 €	597 143 €	609 443 €	
VIII- 2 SAE - SAI								
Effectifs personnel ETC					0,0	0,0	0,0	
salaires					0 €	0 €	0 €	
charges sociales					0 €	0 €	0 €	
autres charges					0 €	0 €	0 €	
Consommables					6 000 €	6 000 €	6 000 €	
Sous traitance					398 800 €	436 800 €	436 800 €	
Total SAE - SAI					404 800 €	442 800 €	442 800 €	
TOTAL billettique et SAE - SAI /an					762 900 €	1 039 943 €	1 052 243 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL								
frais de personnel								
effectif					6,0	6,0	6,0	
salaires					180 900 €	180 100 €	183 600 €	
charges sociales					88 100 €	88 300 €	89 900 €	
autres charges					0 €	0 €	0 €	
total frais de personnel					269 000 €	268 400 €	273 500 €	
frais de gestion					0 €	0 €	0 €	
autres frais					83 800 €	83 800 €	83 800 €	Nettoyage, gardiennage, électricité
TOTAL /an					352 800 €	352 200 €	357 300 €	
X. GESTION PÔLE MULTIMODAL, CENTRALE D'INFO ET RESERVATIONS								
TOTAL /an					81 600 €	81 600 €	81 600 €	Contrat + remboursement des frais annexes
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS POINTS D'ARRETS								
frais matériels					45 000 €	45 000 €	45 000 €	
main d'oeuvre					95 600 €	80 300 €	87 500 €	
effectif (etc)					2,0	2,0	2,0	
prestation externe					198 400 €	199 600 €	199 600 €	Dont 120 000 € pour les abribus
TOTAL /an					339 000 €	324 900 €	332 100 €	
XII. GESTION DES PARCS RELAIS								
frais de personnel								
effectif								
salaires								
charges sociales								
autres charges								
total frais de personnel								
frais de gestion					0 €	0 €	0 €	
autres frais					0 €	0 €	0 €	
TOTAL /an					0 €	0 €	0 €	
XIII. CÔUT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES								
Lignes régulières					3 010 600 €	3 020 400 €	3 044 100 €	
DiviaProxi					280 700 €	283 400 €	281 400 €	
Circuits scolaires					501 000 €	501 000 €	501 000 €	
TOTAL /an					3 792 300 €	3 804 800 €	3 826 500 €	
soit un coût / Km					2,60 €	2,60 €	2,60 €	

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
XIV. FRAIS GENERAUX								
1. Rémunérations personnel								
<i>Encadrement</i>								Personnels Keolis détachés
effectif ETC					14,7	14,7	14,7	
salaires (Mise à disposition Keolis)					1 013 800 €	1 013 700 €	1 013 900 €	
charges sociales					517 000 €	517 000 €	517 100 €	
total encadrement					1 530 800 €	1 530 700 €	1 531 000 €	
<i>Maîtrise</i>								
effectif ETC (méthode, marketing)					38,2	37,6	36,8	
salaires					1 672 100 €	1 661 600 €	1 617 700 €	
charges sociales					817 700 €	814 300 €	792 800 €	
total maîtrise					2 489 800 €	2 475 900 €	2 410 500 €	
<i>Autres personnels</i>								
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)					27,8	27,8	27,8	
salaires					852 800 €	812 400 €	837 600 €	
charges sociales					409 600 €	389 000 €	404 400 €	
total autres personnels					1 262 400 €	1 201 400 €	1 242 000 €	
TOTAL personnel / an					5 283 000 €	5 208 000 €	5 183 500 €	
2. autres frais								
autres taxes					113 200 €	114 900 €	115 500 €	
taxe sur les salaires								
taxe professionnelle								
formation					-85 400 €	-98 800 €	-118 000 €	
- dont prises en charge					-364 600 €	-363 100 €	-356 800 €	
assurance dépôt					29 000 €	29 000 €	29 000 €	
assistance technique (siège et DD)					1 138 700 €	1 144 700 €	1 143 600 €	Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
<i>frais divers</i>								
commissions dépositaires					117 600 €	92 500 €	93 800 €	
transport de fonds					38 000 €	38 000 €	38 000 €	
voyages et déplacements					34 300 €	34 300 €	34 300 €	
missions réceptions					29 400 €	29 400 €	29 400 €	
<i>autres</i>								
fournitures					0 €	0 €	0 €	
eau, gaz, électricité					95 200 €	95 200 €	95 300 €	
véhicules de service					77 300 €	77 300 €	77 300 €	
honoraires					58 000 €	58 000 €	58 100 €	
gardienage					215 700 €	215 600 €	215 700 €	
contrats maintenance locaux					127 200 €	146 300 €	150 400 €	
nettoyage et entretien des locaux					112 400 €	111 800 €	111 900 €	
frais postaux et télécom.					132 800 €	132 800 €	132 800 €	
fournitures de bureau					31 900 €	31 900 €	31 900 €	
informatique, bureautique					215 700 €	215 700 €	215 800 €	
documentation					7 400 €	7 400 €	7 400 €	
médailles					2 500 €	2 500 €	2 500 €	
autres					619 700 €	627 200 €	612 300 €	
TOTAL frais divers et autres					1 915 100 €	1 915 900 €	1 906 900 €	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX					8 393 600 €	8 313 700 €	8 260 500 €	
XIV. ALEAS								
					916 400 €	922 500 €	917 700 €	
					2,3%	2,3%	2,3%	
RECAPITULATION COUT TOTAL								
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION					20 036 200 €	19 986 800 €	19 534 900 €	
III. AUTRES INVESTISSEMENTS					757 400 €	672 500 €	599 900 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES					456 700 €	456 700 €	456 700 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES					5 128 900 €	5 296 100 €	5 664 100 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS					0 €	0 €	0 €	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING					373 900 €	417 200 €	368 900 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTEQUE et du SAE - SAI					762 900 €	1 039 943 €	1 052 243 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL					352 800 €	352 200 €	357 300 €	
IX. GESTION DU POLE MULTIMODAL, INFO, RESA					81 600 €	81 600 €	81 600 €	
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS POINTS D'ARRETS					339 000 €	324 900 €	332 100 €	
XII. GESTION DES PARCS RELAIS					0 €	0 €	0 €	
XIII. COUT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES					3 792 300 €	3 804 800 €	3 826 500 €	
XIV. FRAIS GENERAUX					8 393 600 €	8 313 700 €	8 260 500 €	
XIV. ALEAS					916 400 €	922 500 €	917 700 €	
TOTAL COÛTS					41 391 700 €	41 668 943 €	41 452 443 €	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)					4,69 €	4,71 €	4,66 €	
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)					4,11 €	4,14 €	4,09 €	

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation du tramway

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Nombre de kilomètres en ligne					2 057 500	2 059 800	2 070 000	
Nombre de kilomètres haut le pied					79 500	79 600	80 100	
Nombre de kilomètres techniques					13 500	13 500	13 600	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres					2 150 500	2 152 900	2 163 700	
Nombre de rames								
en ligne					29	29	29	
réserve					4	4	4	
TOTAL Véhicules					33	33	33	
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire								
HEURES DE CONDUCTEURS								
Nombre d'heures de conduite en ligne					123 340	123 340	123 760	
- dont service régulier en journée					111 340	111 340	111 710	
- dont service régulier en service de nuit					12 000	12 000	12 050	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied					8 364	8 375	8 425	
Nombre d'heures productives / conducteur / an					1 092	1 128	1 141	Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an					376	345	348	Correspond aux heures de h/p, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an					367	360	341	Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentéisme
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC					1 835	1 833	1 830	
Nombre de conducteurs (ETC)					112,9	109,3	108,4	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION								
Détail du coût du poste conducteur/an					0	0	0	
salaires brut mensuel					38 694 €	38 776 €	38 125 €	
charges sociales					16 619 €	16 656 €	16 369 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
charges fiscales					2 130 €	2 135 €	2 099 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					346 €	352 €	352 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-1 127 €	-1 130 €	-1 117 €	
TOTAL coût du poste conducteur/an					56 662 €	56 789 €	55 828 €	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN					6 397 500 €	6 209 200 €	6 053 300 €	
COÛT SUPPLEMENTAIRE CONDUITE (avenants)								
Coût de l'heure payée par conducteur					30,87 €	30,97 €	30,51 €	
Coût de l'heure de conduite en ligne					51,87 €	50,34 €	48,91 €	
Coût de conduite / Km					2,99	2,90	2,82	
ancienneté moyenne du personnel (en années)					46,9	46,8	46,8	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)					15,7%	15,1%	14,6%	
Détail du coût du poste contrôleur/an					0	0	0	
salaires brut mensuel					37 269 €	36 856 €	36 100 €	
charges sociales					15 959 €	15 815 €	15 477 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales					1 982 €	1 964 €	1 918 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					207 €	210 €	232 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-782 €	-772 €	-759 €	
TOTAL coût du poste contrôleur / an					54 635 €	54 073 €	52 968 €	
COÛT GLOBAL CONTROLE / AN					389 000 €	385 000 €	376 600 €	
Nombre de contrôleurs (ETC)					7,1	7,1	7,1	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN					6 786 500 €	6 594 200 €	6 429 900 €	Conducteurs + contrôleurs
III AUTRES INVESTISSEMENTS								
véhicules de service								
Informatique								
mobilier matériel de bureau								
Outillage								
autres biens								
Total des autres investissements					0 €	0 €	0 €	
Amortissements					138 000 €	122 500 €	110 400 €	
frais financiers					31 200 €	27 600 €	23 500 €	
Total coût annuel de détention					169 200 €	150 100 €	133 900 €	
TOTAL /an coût de détention des matériels					169 200 €	150 100 €	133 900 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES								
Assurance du matériel roulant Tramway					54 400 €	54 400 €	54 400 €	
Assurances véhicules de service					2 700 €	2 700 €	2 700 €	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES					57 100 €	57 100 €	57 100 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES								
Energie électrique					0 €	0 €	0 €	
entretien des matériels								
Effectif personnel ETC					22,8	23,2	23,5	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
main d'oeuvre								
salaires brut					836 900 €	860 500 €	878 400 €	
charges sociales					361 000 €	371 800 €	379 400 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales					46 400 €	48 100 €	49 000 €	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
autres charges (dont tenue du personnel)					9 300 €	8 700 €	8 800 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-4 800 €	-5 000 €	-5 100 €	
sous-traitance					699 300 €	942 000 €	1 334 200 €	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
lavage					165 900 €	165 900 €	165 900 €	
TOTAL /an					2 114 000 €	2 392 000 €	2 810 600 €	Dont renouvellement des bandages de roues sur 3 rames en 2016
soit un coût / Km					0,98 €	1,11 €	1,30 €	
Dont coût / Km Hors frais de personnel					0,40 €	0,51 €	0,69 €	

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation du tramway

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING								
Conception, édition, diffusion.....					40 700 €	40 700 €	40 700 €	
campagnes d'information et de promotion					16 400 €	19 200 €	16 400 €	
campagnes de lancement des tronçons								
TOTAL /an					57 100 €	59 900 €	57 100 €	
VII. GESTION DES STATIONS								
frais de personnel								
effectif					0,0	0,0	0,0	
salaires					0 €	0 €	0 €	
charges sociales					0 €	0 €	0 €	
autres charges					0 €	0 €	0 €	
total frais de personnel					0 €	0 €	0 €	
frais de gestion					356 100 €	356 100 €	356 100 €	
autres frais					26 200 €	47 400 €	59 600 €	Maintenance des IF en station hors distributeurs
TOTAL /an					382 300 €	403 500 €	415 700 €	
VIII. GESTION DES PARCS RELAIS								
frais de personnel								
effectif								
salaires								
charges sociales								
autres charges								
total frais de personnel					0 €	0 €	0 €	
frais de gestion					0 €	0 €	0 €	
autres frais					21 000 €	21 000 €	21 000 €	Nettoyage et coûts techniques
TOTAL /an					21 000 €	21 000 €	21 000 €	
IX. FRAIS GENERAUX								
1. Rémunérations personnel								
Encadrement								
effectif ETC					3,3	3,3	3,3	
salaires					226 300 €	226 400 €	226 200 €	
charges sociales					115 400 €	115 400 €	115 300 €	
total encadrement					341 700 €	341 800 €	341 500 €	
Maîtrise								
effectif ETC (méthode, marketing, suivi de l'exploitation)					8,5	8,4	8,2	
salaires					373 300 €	371 000 €	360 800 €	
charges sociales					182 600 €	181 800 €	176 800 €	
total maîtrise					555 900 €	552 800 €	537 600 €	
Autres personnels								
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)					6,2	6,2	6,2	
salaires					190 400 €	181 400 €	186 800 €	
charges sociales					91 400 €	86 900 €	90 200 €	
total autres personnels					281 800 €	268 300 €	277 000 €	
TOTAL personnel / an					1 179 400 €	1 162 900 €	1 156 100 €	
2. autres frais								
autres taxes					25 300 €	25 700 €	25 800 €	
taxe sur les salaires								
taxe professionnelle								
formation					-4 700 €	-5 700 €	-6 900 €	
- dont prise en charge					-22 300 €	-20 200 €	-20 000 €	
assurance dépôt					132 600 €	132 600 €	132 600 €	Dommmages aux biens & installations
assurance stations					0 €	0 €	0 €	Inclus dans la ligne précédente
assistance technique (siège et DD)					254 200 €	255 600 €	255 100 €	Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
frais divers								
billetterie complémentaire								
commissions dépositaires					26 300 €	20 600 €	20 900 €	
transport de fonds					106 300 €	106 300 €	106 300 €	
voyages et déplacements					7 700 €	7 700 €	7 700 €	
missions réceptions					6 600 €	6 600 €	6 600 €	
gestion SAE/SAI								
autres								
fournitures					0 €	0 €	0 €	
eau, gaz, électricité					21 300 €	21 300 €	21 200 €	
véhicules de service					17 300 €	17 300 €	17 300 €	
honoraires					13 000 €	13 000 €	12 900 €	
gardiennage					48 100 €	48 200 €	48 100 €	
contrats maintenance locaux					28 400 €	32 700 €	33 600 €	
nettoyage et entretien des locaux					25 100 €	25 000 €	24 900 €	
frais postaux et télécom.					29 600 €	29 600 €	29 600 €	
fournitures de bureau					7 100 €	7 100 €	7 100 €	
informatique, bureautique					48 100 €	48 200 €	48 100 €	
documentation					1 600 €	1 600 €	1 600 €	
autres					159 000 €	159 400 €	156 600 €	
TOTAL frais divers et autres					545 500 €	544 600 €	542 500 €	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX					2 132 300 €	2 115 700 €	2 105 200 €	
X. ALEAS								
					265 300 €	267 000 €	272 400 €	
					2,3%	2,3%	2,3%	

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation du tramway

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
RECAPITULATION COÛT TOTAL								
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION					6 786 500 €	6 594 200 €	6 429 900 €	
III. AUTRES INVESTISSEMENTS					169 200 €	150 100 €	133 900 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES					57 100 €	57 100 €	57 100 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES					2 114 000 €	2 392 000 €	2 810 600 €	
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING					57 100 €	59 900 €	57 100 €	
VII. GESTION DES STATIONS					382 300 €	403 500 €	415 700 €	
VIII. GESTION DES PARCS RELAIS					21 000 €	21 000 €	21 000 €	
IX. FRAIS GENERAUX					2 132 300 €	2 115 700 €	2 105 200 €	
X. ALEAS					265 300 €	267 000 €	272 400 €	
TOTAL COÛTS					11 984 800 €	12 060 500 €	12 302 900 €	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)					5,57 €	5,60 €	5,69 €	
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)					5,08 €	5,11 €	5,20 €	

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
RESEAU BUS								
Service réalisé par le délégataire								
Lignes régulières								
Nombre de kilomètres en ligne					6 525 800	6 536 100	6 579 800	
Nombre de kilomètres haut le pied					731 700	732 100	735 800	
Nombre de kilomètres techniques					114 000	114 300	115 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres					7 371 500	7 382 500	7 430 900	
Nombre de véhicules								
en ligne					132	132	132	
réserve					16	16	16	
TOTAL Véhicules					148	148	148	
DiviaProxi								
Nombre de kilomètres en ligne								
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres					0	0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne								
réserve								
TOTAL Véhicules					0	0	0	
Circuits spécialisés scolaires								
Nombre de kilomètres en ligne								
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres					0	0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne								
réserve								
TOTAL Véhicules					0	0	0	
TOTAL DELEGATAIRE								
Nombre de kilomètres en ligne					6 525 800	6 536 100	6 579 800	
Nombre de kilomètres haut le pied					731 700	732 100	735 800	
Nombre de kilomètres techniques					114 000	114 300	115 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres					7 371 500	7 382 500	7 430 900	
Nombre de véhicules								
en ligne					132	132	132	
réserve					16	16	16	
TOTAL Véhicules					148	148	148	
Service sous traité par le délégataire								
Lignes régulières								
Nombre de kilomètres en ligne					984 061	987 364	995 206	
Nombre de kilomètres haut le pied					173 875	174 348	175 595	
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres					1 157 936	1 161 711	1 170 800	
Nombre de véhicules								
en ligne					20	20	20	
réserve					2	2	2	
TOTAL Véhicules					22	22	22	
DiviaProxi								
Nombre de kilomètres en ligne					38 152	38 192	38 432	
Nombre de kilomètres haut le pied					66 974	67 054	67 504	
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres					105 126	105 246	105 936	
Nombre de véhicules								
en ligne					5	5	5	
réserve					0	0	0	
TOTAL Véhicules					5	5	5	
DiviaAccès (PMR)								
Nombre de kilomètres en ligne								A part dans la grille 11
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres					0	0	0	
Nombre de véhicules								
en ligne								
réserve								
TOTAL Véhicules					0	0	0	
Circuits spécialisés scolaires								
Nombre de kilomètres en ligne					70 170	70 170	70 170	
Nombre de kilomètres haut le pied					126 285	126 285	126 285	
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres					196 455	196 455	196 455	
Nombre de véhicules								
en ligne					15	15	15	
réserve					1	1	1	
TOTAL Véhicules					16	16	16	
TOTAL SOUS TRAITANTS								
Nombre de kilomètres en ligne					1 092 383	1 095 726	1 103 808	
Nombre de kilomètres haut le pied					367 134	367 687	369 384	
Nombre de kilomètres techniques					0	0	0	
TOTAL kilomètres					1 459 517	1 463 413	1 473 192	
Nombre de véhicules								
en ligne					40	40	40	
réserve					3	3	3	
TOTAL Véhicules					43	43	43	

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
ENSEMBLE DU RESEAU BUS								
Nombre de kilomètres en ligne					7 618 183	7 631 826	7 683 608	
Nombre de kilomètres haut le pied					1 098 834	1 099 787	1 105 184	
Nombre de kilomètres techniques					114 000	114 300	115 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres					8 831 017	8 845 913	8 904 092	
Nombre de véhicules								
en ligne					172	172	172	
réserve					19	19	19	
TOTAL Véhicules					191	191	191	
TRAMWAY								
Nombre de kilomètres en ligne					2 057 500	2 059 800	2 070 000	
Nombre de kilomètres haut le pied					79 500	79 600	80 100	
Nombre de kilomètres techniques					13 500	13 500	13 600	
TOTAL kilomètres					2 150 500	2 152 900	2 163 700	
Nombre de rames								
en ligne					29	29	29	
réserve					4	4	4	
TOTAL Véhicules					33	33	33	
KILOMETRAGE TOTAL DU RESEAU								
Nombre de kilomètres en ligne					9 675 683	9 691 626	9 753 608	
Nombre de kilomètres haut le pied					1 178 334	1 179 387	1 185 284	
Nombre de kilomètres techniques					127 500	127 800	128 900	
TOTAL kilomètres					10 981 517	10 998 813	11 067 792	
(moyenne annuelle) délégataire								
HEURES DE CONDUCTEURS								
Nombre d'heures de conduite en ligne					578 860	579 680	583 360	
- dont service régulier en journée					556 820	557 630	561 220	
- dont service régulier en service de nuit					22 040	22 050	22 140	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied					32 620	32 640	32 810	
Nombre d'heures productives / conducteur / an					1 225	1 237	1 257	Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an					277	272	269	Correspond aux heures de hip, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an					376	369	349	Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentéisme
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC					1 878	1 878	1 875	
Nombre de conducteurs (ETC)					472,5	468,5	464,0	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION								
Détail du coût du poste conducteur/an					0	0	0	
salaires brut mensuel					35 490 €	35 469 €	34 986 €	
charges sociales					15 243 €	15 236 €	15 021 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
charges fiscales					1 954 €	1 953 €	1 926 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					317 €	322 €	323 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-1 034 €	-1 033 €	-1 025 €	
TOTAL coût du poste conducteur/an					51 970 €	51 947 €	51 231 €	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN					24 555 800 €	24 337 200 €	23 771 300 €	
COÛT SUPPLEMENTAIRE CONDUITE (avenants)					135 600 €	134 700 €	128 300 €	
Coût de l'heure payée par conducteur					27,67 €	27,66 €	27,33 €	
Coût de l'heure de conduite en ligne					42,42 €	41,98 €	40,75 €	
Coût de conduite / Km					3,38 €	3,35 €	3,25 €	
ancienneté moyenne du personnel (en années)					46,9	46,8	46,8	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)					15,7%	15,1%	14,6%	
Détail du coût du poste contrôleur/an					0	0	0	
salaires brut mensuel					37 269 €	36 856 €	36 100 €	
charges sociales					15 959 €	15 815 €	15 477 €	
- dont allègements bas salaires					0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales					1 982 €	1 964 €	1 918 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					221 €	216 €	218 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-782 €	-772 €	-759 €	
TOTAL coût du poste contrôleur / an					54 649 €	54 079 €	52 954 €	
COÛT GLOBAL CONTROLE / AN					2 131 300 €	2 109 100 €	2 065 200 €	
Nombre de contrôleurs (ETC)					39,0	39,0	39,0	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN					26 822 700 €	26 581 000 €	25 964 800 €	Conducteurs + contrôleurs
III AUTRES INVESTISSEMENTS								
véhicules de service					147 000 €	132 000 €	87 000 €	
Informatique					155 000 €	40 000 €	40 000 €	
meublier matériel de bureau					3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Outillage					32 000 €	27 000 €	17 000 €	
autres biens					19 700 €	137 800 €		
Total des autres investissements					356 700 €	339 800 €	147 000 €	
Amortissements					755 800 €	671 200 €	605 200 €	
frais financiers					170 800 €	151 400 €	128 600 €	
Total coût annuel de détention					926 600 €	822 600 €	733 800 €	
TOTAL /an coût de détention des matériels					926 600 €	822 600 €	733 800 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES								
Assurance du matériel roulant bus					444 400 €	444 400 €	444 400 €	
Assurance du matériel roulant Tramway					54 400 €	54 400 €	54 400 €	
Assurances véhicules de service					15 000 €	15 000 €	15 000 €	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES					513 800 €	513 800 €	513 800 €	

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
V. FRAIS KILOMETRIQUES								
Energie								
- Gazole					2 307 900 €	2 312 800 €	2 330 100 €	
- dont TIPP					-96 300 €	-96 500 €	-97 300 €	
- Carburant avenant					10 000 €	10 000 €	9 800 €	
- GNV					0 €	0 €	0 €	
- dont TIGNV								
- Electricité tramway					0 €	0 €	0 €	
Lubrifiants					12 800 €	12 800 €	12 900 €	
Pneumatiques					172 100 €	172 400 €	173 500 €	
Entretien des matériels								
Effectif personnel ETC					53,2	54,3	54,1	
pièces de rechange					626 000 €	861 100 €	1 426 800 €	
								Net des remboursements d'accidents Bus
main d'oeuvre								
salaires brut					2 009 500 €	2 067 200 €	2 105 300 €	
charges sociales					865 200 €	889 700 €	906 400 €	
- dont allègements bas salaires					-300 €	-1 400 €	-900 €	
Charges fiscales					111 700 €	115 200 €	117 300 €	
autres charges (dont tenue du personnel)					21 600 €	20 300 €	20 300 €	
à déduire : indemnités journalières de SS					-11 700 €	-12 100 €	-12 200 €	
sous-traitance					628 000 €	748 000 €	891 900 €	
								Net des remboursements d'accidents Tram
Entretien Avenant (bus)					23 900 €	24 800 €	26 700 €	
total entretien					4 459 100 €	4 899 400 €	5 668 900 €	
lavage bus					300 000 €	300 000 €	300 000 €	
lavage tramway					165 900 €	165 900 €	165 900 €	
TOTAL /an					7 242 900 €	7 688 100 €	8 474 700 €	
soit un coût / Km					0,98 €	1,04 €	1,14 €	
Dont coût / Km Hors frais de personnel					0,45 €	0,48 €	0,56 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS								
Nombre de bus rénovés					0	0	0	
Coût annuel des rénovations					0 €	0 €	0 €	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING								
Conception, édition, diffusion.....					223 000 €	223 000 €	223 000 €	
campagnes d'information et de promotion					90 000 €	105 000 €	90 000 €	
campagnes de lancement du tramway					0 €	0 €	0 €	
enquête OD						60 100 €		
enquête satisfaction					12 000 €	12 000 €	12 000 €	
enquête fraude					20 000 €	3 000 €	3 000 €	
autres enquêtes					86 000 €	74 000 €	88 000 €	
TOTAL /an					431 000 €	477 100 €	426 000 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTEQUE et du SAE - SAI								
VIII- 1 La billettique								
Assistance à Maîtrise d'Œuvre					0 €	0 €	0 €	
Fonctionnement								
Effectifs personnel ETC					3,0	3,0	3,0	
salaires					105 600 €	105 600 €	105 600 €	
charges sociales					52 800 €	52 800 €	52 800 €	
autres charges								
Consommables					304 300 €	344 400 €	349 800 €	
Sous traitance					-104 600 €	94 343 €	101 243 €	
Total Billettique					358 100 €	597 143 €	609 443 €	
VIII- 2 SAE - SAI								
Effectifs personnel ETC					0,0	0,0	0,0	
salaires					0 €	0 €	0 €	
charges sociales					0 €	0 €	0 €	
autres charges								
Consommables					6 000 €	6 000 €	6 000 €	
Sous traitance					398 800 €	436 800 €	436 800 €	
Total SAE - SAI					404 800 €	442 800 €	442 800 €	
TOTAL billettique et SAE - SAI /an					762 900 €	1 039 943 €	1 052 243 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL								
frais de personnel								
effectif					6,0	6,0	6,0	
salaires					180 900 €	180 100 €	183 600 €	
charges sociales					88 100 €	88 300 €	89 900 €	
autres charges								
total frais de personnel					269 000 €	268 400 €	273 500 €	
frais de gestion					0 €	0 €	0 €	
autres frais					83 800 €	83 800 €	83 800 €	
TOTAL /an					352 800 €	352 200 €	357 300 €	
								Nettoyage, gardiennage, électricité
X. ENTRETIEN DES POINTS D'ARRETS								
frais matériels					45 000 €	45 000 €	45 000 €	
main d'oeuvre					95 600 €	80 300 €	87 500 €	
effectif (etc)					2,0	2,0	2,0	
prestation externe					198 400 €	199 600 €	199 600 €	
TOTAL /an					339 000 €	324 900 €	332 100 €	
								Dont 120 000 € pour les abribus
XI. GESTION PÔLE MULTIMODAL, CENTRALE D'INFO ET RESERVATIONS								
TOTAL /an					81 600 €	81 600 €	81 600 €	
								Contrat + remboursement des frais annexes
XII. GESTION DES STATIONS								
frais de personnel								
effectif								
salaires								
charges sociales								
autres charges								
total frais de personnel					0 €	0 €	0 €	
frais de gestion					356 100 €	356 100 €	356 100 €	
autres frais					26 200 €	47 400 €	59 600 €	
TOTAL /an					382 300 €	403 500 €	415 700 €	
								Nettoyage des stations et entretien des abris
								Coût des interventions techniques hors billettique
XIII. GESTION DES PARCS RELAIS								
frais de personnel								
effectif								
salaires								
charges sociales								
autres charges								
total frais de personnel					0 €	0 €	0 €	
frais de gestion					0 €	0 €	0 €	
autres frais					21 000 €	21 000 €	21 000 €	
TOTAL /an					21 000 €	21 000 €	21 000 €	
								Nettoyage et coûts techniques

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
XIV. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES								
Lignes régulières					3 010 600 €	3 020 400 €	3 044 100 €	
DiviaProxi					280 700 €	283 400 €	281 400 €	
Circuits scolaires					501 000 €	501 000 €	501 000 €	
TOTAL /an					3 792 300 €	3 804 800 €	3 826 500 €	
soit un coût / Km					2,60 €	2,60 €	2,60 €	
XV. FRAIS GENERAUX								
1. Rémunérations personnel								
Encadrement								
effectif ETC					18,0	18,0	18,0	Personnels Keolis détachés
salaires					1 240 100 €	1 240 100 €	1 240 100 €	
charges sociales					632 400 €	632 400 €	632 400 €	
total encadrement					1 872 500 €	1 872 500 €	1 872 500 €	
Maîtrise								
effectif ETC (méthode, marketing)					46,7	46,0	45,0	
salaires					2 045 400 €	2 032 600 €	1 978 500 €	
charges sociales					1 000 300 €	996 100 €	969 600 €	
total maîtrise					3 045 700 €	3 028 700 €	2 948 100 €	
Autres personnels								
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)					34,0	34,0	34,0	
salaires					1 043 200 €	993 800 €	1 024 400 €	
charges sociales					501 000 €	475 900 €	494 600 €	
total autres personnels					1 544 200 €	1 469 700 €	1 519 000 €	
TOTAL personnel / an					6 462 400 €	6 370 900 €	6 339 600 €	
2. autres frais								
autres taxes					138 500 €	140 600 €	141 300 €	
taxe sur les salaires								
taxe professionnelle								
formation					-90 100 €	-104 500 €	-124 900 €	Hors rémunération des stagiaires
- dont prises en charge					-386 900 €	-383 300 €	-376 800 €	Remboursements OPCA dans la limite des sommes versées soit 1,7% des salaires bruts
assurance dépôt					161 600 €	161 600 €	161 600 €	Dommmages aux biens & installations
assurance stations					0 €	0 €	0 €	Inclus dans la ligne précédente
assistance technique (siège et DD)					1 392 900 €	1 400 300 €	1 398 700 €	Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
frais divers								
commissions dépositaires					143 900 €	113 100 €	114 700 €	
transport de fonds, complotage et rechargement DAT					144 300 €	144 300 €	144 300 €	
voyages et déplacements					42 000 €	42 000 €	42 000 €	
missions réceptions					36 000 €	36 000 €	36 000 €	
autres								
fournitures								
eau, gaz, électricité					116 500 €	116 500 €	116 500 €	
véhicules de service					94 600 €	94 600 €	94 600 €	
honoraires					71 000 €	71 000 €	71 000 €	
gardienage					263 800 €	263 800 €	263 800 €	
contrats maintenance locaux					155 600 €	179 000 €	184 000 €	
nettoyage et entretien des locaux					137 500 €	136 800 €	136 800 €	
frais postaux et télécom.					162 400 €	162 400 €	162 400 €	
fournitures de bureau					39 000 €	39 000 €	39 000 €	
informatique, bureautique					263 800 €	263 900 €	263 900 €	
documentation					9 000 €	9 000 €	9 000 €	
médailles					2 500 €	2 500 €	2 500 €	Hors gratifications comprises dans les salaires
autres					778 700 €	786 600 €	768 900 €	
TOTAL frais divers et autres					2 460 600 €	2 460 500 €	2 449 400 €	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX					10 525 900 €	10 429 400 €	10 365 700 €	
XVI. ALEAS								
					1 181 700 €	1 189 500 €	1 190 100 €	
					2,3%	2,3%	2,3%	
XIV. RECAPITULATION COÛT TOTAL								
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION					26 822 700 €	26 581 000 €	25 964 800 €	
III AUTRES INVESTISSEMENTS					926 600 €	822 600 €	733 800 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES					513 800 €	513 800 €	513 800 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES					7 242 900 €	7 688 100 €	8 474 700 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS					0 €	0 €	0 €	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING					431 000 €	477 100 €	426 000 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTE et du SAE - SAI					762 900 €	1 039 943 €	1 052 243 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL					352 800 €	352 200 €	357 300 €	
X. ENTRETIEN DES POINTS D'ARRETS					339 000 €	324 900 €	332 100 €	
XI. GESTION DU PÔLE MULTIMODAL, INFO, RESA					81 600 €	81 600 €	81 600 €	
XII. GESTION DES STATIONS					382 300 €	403 500 €	415 700 €	
XIII. GESTION DES PARCS RELAIS					21 000 €	21 000 €	21 000 €	
XIV. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES					3 792 300 €	3 804 800 €	3 826 500 €	
XV. FRAIS GENERAUX					10 525 900 €	10 429 400 €	10 365 700 €	
XVI. ALEAS					1 181 700 €	1 189 500 €	1 190 100 €	
TOTAL COÛTS					53 376 500 €	53 729 443 €	53 755 343 €	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)					6,04 €	6,07 €	6,04 €	
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)					5,31 €	5,35 €	5,32 €	

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 11 : Décomposition des coûts du transport du service TPMR (DiviAccès)

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Service réalisé par le délégataire								
Nombre de kilomètres en ligne								
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres								
Nombre de véhicules								
en ligne								
réserve								
TOTAL Véhicules								
Service sous traité par le délégataire								
Nombre de kilomètres en ligne	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de kilomètres haut le pied								
Nombre de kilomètres techniques								
TOTAL kilomètres	540 000							
Nombre de véhicules								
en ligne	8	8	8	8	8	8	8	
réserve	1	1	1	1	1	1	1	
TOTAL Véhicules	9							
ENSEMBLE DiviAccès								
Nombre de kilomètres en ligne	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL kilomètres	540 000							
Nombre de véhicules								
en ligne	8	8	8	8	8	8	8	
réserve	1	1	1	1	1	1	1	
TOTAL Véhicules	9	Minibus uniquement (hors taxis) dont 5 véhicules de l'AD et 4 véhicules du sous-traitant						
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire								
HEURES DE CONDUCTEURS								
Nombre d'heures de conduite en ligne								
- dont en service régulier								
- dont en service de nuit								
Nombre d'heures de conduite en haut le pied								
Nombre d'heures productives / conducteur / an								
Nombre d'heures annexes / conducteur / an								
Nombre d'heures improductives/conducteur/an								
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC								
Nombre de conducteurs (ETC)								
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION								
Détail du coût du poste conducteur/an								
salaires brut mensuel								
charges sociales								
- dont allègements bas salaires								
charges fiscales								
autres charges (dont tenue du personnel)								
à déduire : indemnités journalières de SS								
TOTAL coût du poste conducteur/an								
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN								
Coût de l'heure payée par conducteur								
Coût de l'heure de conduite en ligne								
Coût de conduite / Km								
ancienneté moyenne du personnel (en années)								
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)								
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN								
III AUTRES INVESTISSEMENTS								
véhicules de service								
Informatique								
meublier matériel de bureau								
Outillage								
autres biens								
Total des autres investissements								
Amortissements								
frais financiers								
Total coût annuel de détention								
TOTAL /an coût de détention des matériels								
IV. ASSURANCE DES VEHICULES								
Assurance du matériel roulant bus								
Assurances véhicules de service								
TOTAL ASSURANCES VEHICULES								

Grille 11 : Décomposition des coûts du transport du service TPMR (DiviAccès)

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
V. FRAIS KILOMETRIQUES								
Energie								
- Gazole								
- dont TIPP								
- GNV								
- dont TIGNV								
Lubrifiants								
Pneumatiques								
entretien des matériels								
effectif personnel atelier ETC								
pièces de rechange								
main d'oeuvre								
salaires brut								
charges sociales								
- dont allègements bas salaires								
Charges fiscales								
autres charges (dont tenue du personnel)								
à déduire : indemnités journalières de SS								
sous-traitance								
total entretien								
lavage								
TOTAL /an								
soit un coût / Km								
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING								
Conception, édition, diffusion.....	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Magazine d'information des adhérents au service
campagnes d'information et de promotion								
campagnes de lancement des tronçons								
TOTAL /an	3 000 €							
VII. COUT DE LA SOUS TRAITANCE								
TOTAL /an	830 000 €							
soit un coût / Km	1,54 €	1,54 €	1,54 €	1,54 €	1,54 €	1,54 €	1,54 €	
VIII. FRAIS GENERAUX								
% des dépenses directes d'exploitation	16,6%	17,1%	18,3%	17,6%	18,2%	17,6%	17,9%	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	137 800 €	142 100 €	152 200 €	146 100 €	151 200 €	145 800 €	148 700 €	Salaires de 3 agents de réservation + 0.1 agent adm + 0.4 agent maîtrise
IX. ALEAS								
	3 200 €	3 300 €	3 500 €	3 400 €	3 500 €	3 400 €	3 400 €	
	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	
RECAPITULATION COUT TOTAL								
II. COUTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
III AUTRES INVESTISSEMENTS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
VII. COUT DE LA SOUS TRAITANCE	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	
VIII. FRAIS GENERAUX	137 800 €	142 100 €	152 200 €	146 100 €	151 200 €	145 800 €	148 700 €	
IX. ALEAS	3 200 €	3 300 €	3 500 €	3 400 €	3 500 €	3 400 €	3 400 €	
TOTAL COUTS	974 000 €	978 400 €	988 700 €	982 500 €	987 700 €	982 200 €	985 100 €	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)	1,80 €	1,81 €	1,83 €	1,82 €	1,83 €	1,82 €	1,82 €	
Prix par voyage	17,43 €	17,10 €	17,28 €	17,18 €	17,27 €	17,17 €	17,22 €	